Nations Unies S/2021/572

Conseil de sécurité

Distr. générale
18 juin 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 18 juin 2021, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

J'ai l'honneur de me référer à la 8798e séance du Conseil de sécurité tenue le 16 juin 2021 au sujet de la question intitulée « Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2017/507 : méthodes de travail du Conseil de sécurité ». Les déclarations des intervenants et des membres du Conseil seront publiées en tant que compte rendu officiel du Conseil (S/PV.8798).

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil de sécurité pour la 8798e séance, les délégations ci-après ont présenté des déclarations écrites, dont le texte est joint : Argentine, Autriche, Bahreïn, Brésil, Chili, Chypre, Colombie, Cuba, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Guatemala, Italie, Japon, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Malte, Nouvelle-Zélande, Pakistan, République de Corée, République islamique d'Iran, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse et Ukraine. Ces déclarations seront publiées en tant que document du Conseil conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020 (S/2020/372), adressée aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil, qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), et il sera fait référence au document dans le compte rendu publié sous la cote S/PV.8798.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Sven **Jürgenson**

Merci de recycler

Annexe I

Déclaration de María del Carmen Squeff, Représentante permanente de la République argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Dans la Charte des Nations Unies, les États Membres de l'ONU ont confié au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et sont convenus qu'il agirait au nom de l'ensemble des Membres dans l'exercice de ses fonctions. Il est donc indispensable que le Conseil soit efficace, transparent et inclusif. Et pour respecter cet engagement, ses méthodes de travail jouent un rôle essentiel.

Dans ce contexte, la relation entre le Conseil et l'Assemblée générale revêt une importance particulière. La présentation du rapport annuel du Conseil à l'Assemblée est l'un des nombreux échanges qui se produisent entre les deux organes. Ce rapport devrait être soumis en temps utile afin que l'Assemblée puisse l'examiner attentivement. Nous regrettons que, malgré les demandes successives des États Membres, le rapport annuel se résume toujours à une simple description factuelle des réunions et des documents du Conseil et de ses organes subsidiaires, alors qu'une analyse permettrait à l'ensemble des Membres de procéder à une évaluation complète de ses activités. Nous demandons instamment aux membres du Conseil de revoir cette pratique.

Compte tenu des principes de transparence et d'inclusion qui devraient guider les travaux du Conseil, comme le prescrit la Charte, il convient de garantir la participation des États non membres du Conseil lorsque celui-ci est saisi d'une question qui les concerne.

Le Conseil a adapté certaines de ses méthodes de travail lors de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Ces adaptations, qui ont permis de garantir la poursuite de ses activités malgré les restrictions imposées aux réunions en présentiel au Siège, ont cependant nui à la transparence et à l'inclusivité.

Les débats publics ont donné une occasion précieuse aux États non membres du Conseil de présenter leurs points de vue et de contribuer au thème. Le dispositif de visioconférence mis en place à partir de mars 2020 a permis de poursuivre ce type de débat pendant la pandémie. Cependant, dans la pratique, la contribution des États non membres du Conseil s'est avérée vaine puisqu'ils n'ont pas pu participer efficacement, leurs interventions ayant été réduites à une compilation de documents écrits distribués par la suite.

La pandémie a démontré la nécessité et la valeur des échanges en présentiel pour la diplomatie. Pour cette raison, et compte tenu de l'amélioration des conditions sanitaires à New York, nous recommandons un retour à la normale des activités du Conseil, qui devrait reprendre les réunions en présentiel dès que possible.

L'Argentine note qu'en 2020, les présidences successives du Conseil ont maintenu la pratique consistant à organiser des séances d'information à l'intention de l'ensemble des Membres en début et fin de mandat. Nous encourageons donc les présidences du Conseil à réaliser leurs évaluations mensuelles dans les délais prévus et à leur accorder toute l'attention qu'elles méritent.

En conclusion, l'Argentine réaffirme sa détermination à œuvrer en faveur de la réforme du Conseil afin de le rendre plus démocratique, transparent, inclusif et représentatif, en formant le consensus le plus large possible entre les États Membres.

L’Argentine souhaite que la réforme du Conseil porte également sur ses méthodes de travail, sa relation avec l’Assemblée et sa responsabilité devant tous les États Membres de l’ONU.

Annexe II

Déclaration d'Alexander Marschik, Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier l'Ambassadrice Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines pour les travaux importants qu'elle a accomplis en sa qualité de Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

En outre, nous tenons à remercier l'Estonie, qui préside actuellement le Conseil de sécurité, d'avoir organisé ce débat public et de s'être engagée volontairement, conjointement avec les États qui exerceront la présidence de l'Union européenne, à savoir la France en juillet et l'Irlande en septembre, à mettre en œuvre les meilleures pratiques adoptées en ce qui concerne les méthodes de travail pendant leurs présidences.

C'est au Conseil qu'incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'agilité et l'innovation en temps de crise sont donc une nécessité absolue. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) est une crise à laquelle aucun d'entre nous n'était véritablement préparé ; il est donc d'autant plus important d'adapter certaines méthodes de travail afin d'être prêt à agir à l'avenir.

Enseignements tirés : comme indiqué dans la note de cadrage, en raison des restrictions liées à la COVID-19, les Membres de l'ONU ne sont pas tous en mesure de participer en présentiel au débat public d'aujourd'hui, ce qui a des conséquences importantes sur l'inclusion et l'interaction entre le Conseil et les Membres de l'Organisation. Par conséquent, nous espérons que dès que les circonstances liées à la santé et à la sécurité le permettront, les États non membres du Conseil pourront de nouveau participer en présentiel aux débats publics tenus au Siège de l'ONU.

Innovations : certaines des pratiques récemment adoptées devraient être maintenues à l'avenir, notamment la diffusion d'un recueil d'exposés et de déclarations à l'issue des séances du Conseil. Toutefois, des progrès sont encore possibles sur certains sujets : nous regrettons que les visioconférences du Conseil soient toujours considérées comme des réunions informelles. En effet, les réunions informelles ne sont pas inscrites au Journal des Nations Unies, ce qui ajoute au manque de transparence vis-à-vis de l'ensemble des Membres de l'ONU et du grand public. Comme l'absence de comptes rendus officiels pourrait avoir des conséquences indésirables à long terme, les membres du Conseil sont priés d'examiner cette question. De plus, ils pourraient envisager le recours au vote électronique dans les cas où il ne serait pas possible de voter en personne.

Séance publique ou privée : si l'on ne saurait sous-estimer l'utilité des entretiens privés en diplomatie, l'Autriche soutient, en tant que Membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, tous les efforts visant à renforcer l'inclusivité et la transparence du Conseil vis-à-vis des Membres de l'Organisation et du public.

Enfin, je voudrais traiter une autre question qui revêt une grande importance pour l'Autriche en tant que membre du Groupe. Nous tenons à remercier sincèrement les membres du Conseil d'organiser des séances d'information mensuelles consacrées au programme de travail en début de mois ainsi que des séances récapitulatives en fin de mois. L'organisation de ces réunions au moment de l'adoption du programme de travail est vivement encouragée. Si nous saluons cette pratique mensuelle largement établie, nous pensons qu'il existe une marge d'amélioration considérable pour rendre ces réunions plus efficaces et plus concrètes. À cette fin, le Groupe présentera en

temps utile un document officieux contenant des propositions sur la conduite des séances récapitulatives.

Bien que des circonstances extraordinaires appellent des mesures extraordinaires, nous espérons sincèrement pouvoir bientôt participer en présentiel, au Siège, à des réunions telles que le débat public d'aujourd'hui, mais aussi à d'autres réunions, telles que les réunions informelles organisées selon la formule Arria. Si le Conseil est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, il incombe à l'ensemble des Membres de l'ONU de promouvoir la mise en œuvre d'un multilatéralisme efficace, notamment le respect du droit international et l'état de droit. L'Autriche est prête à promouvoir ces règles et ces valeurs, notamment comme candidate au Conseil pour la période 2027-2028.

Annexe III

Déclaration du, Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies, Jamal Fares Alrowaiei

[Original : arabe]

C'est avec grand plaisir que je remercie la délégation de la République d'Estonie, qui assure la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de juin 2021, et la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui assure la présidence du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, pour avoir convoqué cette réunion importante afin d'examiner comment mettre en place des méthodes de travail qui permettraient au Conseil de mener ses travaux du mieux possible en toutes circonstances et quelle que soit l'urgence, plus d'un an après le début de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

Je tiens également à remercier l'Ambassadrice Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines et Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, ainsi que les personnes qui ont présenté des exposés, pour leur contribution précieuse.

La question de l'élaboration des méthodes de travail du Conseil revêt la plus haute importance, car le Conseil est le principal organe mondial chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ce qui l'oblige à jouer un rôle concret en toutes circonstances et à tout moment. Dans ce contexte, nous saluons les efforts déployés par les présidences qui se sont succédé depuis le début de la crise de la pandémie et qui ont permis au Conseil de continuer à assumer ses responsabilités de manière novatrice, notamment en ce qui concerne le vote à distance, ce qui a permis l'adoption de plusieurs résolutions essentielles au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous saluons également les efforts déployés par d'anciens présidents du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure qui ont contribué à l'adoption de nombreuses résolutions importantes relatives aux méthodes de travail du Conseil visant à promouvoir l'efficacité et la transparence et à la mise en place de moyens de traiter des questions importantes, la plus importante étant la note parue sous la cote S/2017/507 (révisée). En outre, je tiens à saluer à cet égard les efforts constructifs de l'État du Koweït, qui a précédemment exercé la présidence.

La pandémie a montré que la communauté internationale dans son ensemble, et le Conseil en particulier, devaient formuler des méthodes de travail claires qui tiennent compte de toutes les circonstances, notamment celles où il n'est pas possible de se réunir en présentiel. Les méthodes de travail novatrices adoptées par le Conseil ont permis de dégager un certain nombre de pistes qui pourraient servir de base à de futures réunions.

L'expérience acquise par le Conseil au cours de la pandémie pourrait contribuer à enrichir les consultations en les rendant plus concrètes et interactives, et à accroître la participation des États non membres aux travaux du Conseil, le cas échéant, conformément aux Articles 31 et 32 de la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous tenons à souligner que les visioconférences ont permis une participation de haut niveau et d'experts du monde entier. Le Conseil pourrait envisager de renforcer la participation virtuelle à l'avenir.

Nous tenons également à souligner que, si les États Membres sont censés mettre en œuvre les nombreuses recommandations formulées par les organes subsidiaires du Conseil, tout comme ils sont tenus d'appliquer les résolutions du Conseil, il importe au plus haut point que les présidents des organes subsidiaires, notamment les

présidents des comités des sanctions, organisent régulièrement des séances d'information sur leurs activités à l'intention de tous les États Membres, le cas échéant, en prenant soin de communiquer en temps utile les horaires de ces séances. En outre, l'expérience tirée des travaux virtuels pourrait servir à renforcer l'interaction entre les organes ou comités du Conseil et les États Membres de l'ONU.

En conclusion, nous espérons continuer à tenir des réunions régulières sur le renforcement des méthodes de travail du Conseil. Ce sujet concerne tous les États Membres qui s'emploient à faire en sorte que le Conseil fonctionne aussi efficacement que possible et que ses méthodes de travail évoluent au rythme des changements en cours. Ces séances sont l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis, d'étudier les axes de développement et d'écouter les différents points de vue et opinions sur les moyens de faire face au changement.

Annexe IV

Déclaration de la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions les missions permanentes de l'Estonie et de Saint-Vincent-et-les Grenadines d'avoir préparé la note de cadrage en vue de ce débat public et d'avoir invité les États Membres à donner leur point de vue sur la mise en œuvre des dispositions de la note du Président parue sous la cote S/2017/507.

En tant que membre nouvellement élu du Conseil de sécurité pour le mandat 2022-2023, le Brésil réaffirme son engagement à œuvrer en faveur d'un organe plus ouvert, transparent, responsable et inclusif. Le débat d'aujourd'hui nous aidera certainement à définir les questions prioritaires et à recueillir des propositions concrètes qui pourraient contribuer à nos efforts à cet égard.

Nous voudrions remercier l'Ambassadrice Inga Rhonda King, Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure ; Lorraine Sievers, éminente spécialiste des méthodes de travail ; et Karen Landgren, Directrice exécutive de Security Council Report, de leurs exposés.

L'année dernière, après l'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le Conseil a démontré de manière concrète sa capacité à s'adapter rapidement à des circonstances difficiles et à poursuivre ses activités, y compris lorsqu'il n'était pas possible de tenir des réunions en présentiel. Cette souplesse, qui lui a permis d'adopter des méthodes de travail temporaires, en faisant largement appel aux ressources numériques chaque fois que possible, a été un exemple positif, qui a montré que, même en période extraordinaire, le système des Nations Unies ne devrait pas s'arrêter.

Certaines de ces pratiques exceptionnelles peuvent même être conservées à l'avenir. Le recours aux visioconférences a renforcé les contacts avec les personnes présentes sur le terrain et a permis à des voix différentes de s'exprimer devant le Conseil. Cela a également démontré son utilité pour traiter des questions plus urgentes. Cette expérience a donné lieu à des progrès techniques indispensables, notamment l'interprétation simultanée des visioconférences. Au demeurant, nombre de ces progrès avaient déjà été amorcés, la pandémie ayant accéléré leurs concrétisation.

En revanche, les travaux virtuels ont également aggravé l'opacité bien connue de certaines activités du Conseil. Il va sans dire que le résultat final, par exemple l'adoption d'une résolution, est aussi important que la transparence des débats qui ont conduit à ce résultat. Les États Membres devraient être en droit de connaître les résultats d'un vote mais aussi de comprendre la dynamique qui sous-tend les décisions. Malheureusement, les informations circulent moins bien depuis la pandémie. L'absence de comptes rendus officiels des réunions tenues au cours de cette période en est la parfaite illustration. Même s'il faut se réjouir que les enregistrements des visioconférences soient mis à disposition sur le site Web du Conseil, force est de constater qu'il n'est plus aussi facile d'accéder à l'intégralité des débats. Dans le même ordre d'idées, l'accès aux organes subsidiaires, déjà difficile en temps normal, est devenu encore plus problématique pendant la pandémie.

Nous devrions également veiller à maintenir des conditions aussi équitables que possible. Lorsqu'il s'agit de mener des activités qui reposent largement sur des plateformes en ligne, certaines délégations disposent de meilleures ressources que d'autres, ce qui génère ou aggrave les inégalités pour suivre ou participer aux négociations, ainsi que pour obtenir des instructions en temps utile de leurs capitales. En résumé, les pratiques actuelles ne peuvent servir de prétexte pour créer un cadre

qui priverait de nombreuses délégations de la possibilité de participer à des débats de fond ou à un processus décisionnel basé sur une procédure d'approbation tacite de quelques jours, voire quelques heures.

Nous espérons également que la pratique consistant à organiser des débats publics au cours desquels seuls les membres du Conseil ont le droit de s'exprimer ne sera pas maintenue. Une fois encore, nous reconnaissons les efforts précieux déployés pour compiler les positions des États membres dans des comptes rendus. Néanmoins, les débats publics ont pour essence de permettre aux pays de faire des déclarations, d'être entendus par les membres du Conseil et de voir leurs points de vue officiellement consignés.

En toute circonstance, même en période exceptionnelle, nous devons tout mettre en œuvre pour que les activités et les débats du Conseil fassent l'objet de la publicité voulue. La diffusion sur Internet est un élément clé de la communication avec les États Membres de l'Organisation, ce qui implique de privilégier les séances publiques autant que possible. Et bien sûr, il faut veiller à ce que les États non membres du Conseil aient le droit de participer aux débats lorsque leurs intérêts sont en jeu.

Lorsque nous examinons les méthodes de travail du Conseil, notre principale référence doit toujours être la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies. À cet égard, il n'y a pas d'antagonisme entre transparence et efficacité. Comme le Conseil agit au nom des États Membres de l'Organisation, la transparence et l'obligation de rendre des comptes sont des éléments indissociables de sa responsabilité. Ensemble, elles peuvent renforcer l'efficacité et la légitimité du Conseil, car elles sont le meilleur moyen de garantir que ses décisions seront mieux comprises et appliquées par tous les États Membres.

Le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure a joué un rôle important dans la réflexion sur les moyens d'améliorer les méthodes de travail du Conseil. Nous soulignons en particulier le travail précieux et habile réalisé par sa présidence, exercée par Saint-Vincent-et-les Grenadines, dans le prolongement des efforts entrepris par ses prédécesseurs. Nous soutenons tout particulièrement les efforts visant à traduire les débats du Groupe de travail informel en notes du Président, afin que les engagements qui y sont pris soient formels et publics.

En tant que membre nouvellement élu, nous portons un intérêt particulier à la mise en œuvre complète des dispositions de la note du Président parue sous la cote S/2017/507, y compris les points relatifs à la sélection des présidents des organes subsidiaires. Cette sélection doit être ouverte, transparente et basée sur de larges consultations entre tous les États Membres intéressés. Une répartition adéquate des charges et des responsabilités est l'un des meilleurs moyens d'améliorer le processus décisionnel au sein du Conseil. Une répartition équitable et adéquate des fonctions de rédacteur et de co-rédacteur contribuera à accroître la transparence et la responsabilité du Conseil. Les fonctions de président et de rédacteur devraient être considérées dans une perspective plus intégrée, et pour cette raison, les présidents des organes subsidiaires pourraient être invités à se porter co-rédacteurs sur les questions ayant trait à leurs activités. L'enjeu principal est non seulement de veiller à ce que les membres élus participent aux négociations dès les premières étapes de la procédure, mais aussi qu'ils aient de plus grandes responsabilités rédactionnelles au sein du Conseil.

Il est possible d'améliorer de nombreux autres aspects des méthodes de travail. Premièrement, le Conseil devrait donner la priorité, chaque fois que possible, à la tenue de séances publiques, notamment dans des circonstances exceptionnelles telles

que la pandémie de COVID-19. Les séances privées et les consultations informelles devraient être l'exception et non la règle.

Deuxièmement, le Conseil devrait renforcer en priorité la coordination, la coopération et l'interaction avec les principaux organes de l'ONU, en se gardant d'empiéter sur le mandat de l'Assemblée générale. Nous continuons de croire que des consultations de fond pourraient éviter les doubles emplois et l'érosion du mandat de l'Assemblée. Nous convenons également que le rapport annuel du Conseil devrait être plus analytique et tourné vers l'avenir.

Troisièmement, le Conseil devrait s'appuyer plus souvent sur les précieux avis que peut fournir la Commission de consolidation de la paix, notamment en matière de diplomatie préventive et de coopération avec les acteurs locaux, tels que les organisations régionales et sous-régionales. La Commission est particulièrement bien placée pour enrichir le débat sur les mandats et fournir des perspectives transversales sur différents sujets. Ses présidences devraient donc être invitées par le Conseil chaque fois que possible pour examiner des questions d'intérêt commun.

Quatrièmement, il est essentiel que des mesures soient prises pour promouvoir un meilleur accès de l'ensemble des États Membres aux organes subsidiaires, conformément aux dispositions de l'Article 31 de la Charte des Nations Unies, qui prévoit que « [t]out Membre de l'Organisation qui n'est pas membre du Conseil de sécurité peut participer, sans droit de vote, à la discussion de toute question soumise au Conseil de sécurité, chaque fois que celui-ci estime que les intérêts de ce Membre sont particulièrement affectés ». Il n'y a aucune raison de ne pas appliquer cette disposition aux organes subsidiaires.

Enfin, les consultations avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police devraient être menées en temps utile et porter sur le fond, et ne devraient pas constituer une simple procédure formelle sans rapport avec les mandats du Conseil.

Soixante-quinze ans après la création du Conseil, seule une réforme complète prévoyant l'élargissement des deux catégories de membres, rendra cet organe plus représentatif des réalités géopolitiques actuelles. L'amélioration des méthodes de travail fait partie de ce processus, mais ne devrait pas remplacer le besoin urgent de changements structurels au sein du Conseil. Nous demandons donc de nouveau à tous les États Membres de redoubler d'efforts pour moderniser le Conseil, en l'adaptant à notre réalité contemporaine et en favorisant ainsi sa transparence, sa responsabilité et son efficacité.

Annexe V

Déclaration de la Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Nous nous félicitons du débat d'aujourd'hui sur les méthodes de travail qui, un peu plus d'un an après le débat précédent, nous donne l'occasion d'examiner et d'analyser les différents points de vue concernant les effets de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les travaux du Conseil de sécurité et de déterminer en quoi ces effets sont une source importante de connaissances pour l'évolution et l'adaptation des travaux de cet organe.

Je voudrais faire quatre observations.

- En tant que membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, le Chili continuera à soutenir la promotion de la transparence dans la prise de décision au Conseil, ainsi que l'obligation de rendre compte de ces décisions. Nous estimons que les réalisations et les progrès concernant la réforme du Conseil doivent plus que jamais se traduire par l'utilisation des nouvelles technologies pour faciliter la prise de décisions, en particulier lorsqu'une crise ou une pandémie mondiale entravent la tenue des réunions en présentiel et modifient les méthodes de travail et le fonctionnement traditionnels.

- En ce qui concerne les débats publics, il est bon que les États Membres fassent parvenir leurs déclarations au Bureau du Président pour qu'elles soient distribuées en tant que document du Conseil, mais il a déjà été démontré que la technologie nous permettait d'entendre directement les délégations concernées. Nous encourageons donc les membres du Conseil à continuer de réfléchir à définir un format hybride pour les débats publics, créant ainsi un précédent pour les cas où la présence dans la salle du Conseil pourrait être limitée à l'avenir pour des raisons sanitaires.

- Nous notons que, sous la Présidence de la République dominicaine en avril 2020, des représentants de la société civile ont participé au débat public sur les jeunes et la paix et la sécurité, tenu pendant la pandémie, en vue de faire part de leurs expérience au Conseil et, au mois de mai 2021, la participation de la société civile a également constitué une question prioritaire pour la Présidence chinoise. Nous espérons que cela créera un précédent pour les futurs débats publics et les séances d'information thématiques ; nous avons récemment découvert que la technologie permettait d'organiser des réunions hybrides, ce qui facilite le processus d'apprentissage des expériences sur le terrain sans avoir à parcourir de longues distances et permet au Conseil de fonder ses débats ultérieurs sur des informations clés.

- Nous constatons en outre la pertinence de l'utilisation des nouvelles technologies et des plateformes médiatiques, conformément à l'engagement pris par l'ONU de lutter contre la diffusion de fausses informations. Le Conseil et les organes de l'ONU qui œuvrent dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales ont un rôle clé à jouer à cet égard, car des informations exactes et opportunes (en provenance et à destination du terrain) contribuent à renforcer la sécurité du personnel civil et du personnel en tenue dans l'exécution des mandats et constituent un facteur essentiel de la souplesse de la prise de décision au sein de cet organe.

La protection et le renforcement du multilatéralisme resteront une priorité pour le Chili. C'est pourquoi la réforme du Conseil est essentielle afin de légitimer non

seulement les décisions relatives à la paix et à la sécurité internationales, mais aussi la capacité de l'ONU à se rendre sur le terrain en temps voulu et à remplir son principal devoir : la protection efficace des civils et de celles et ceux qui sont touchés de manière disproportionnée par les nouvelles menaces et les nouveaux conflits.

Annexe VI

Déclaration de Guillermo Fernández Soto, Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

La Colombie remercie l'Estonie pour l'organisation de ce débat annuel sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité.

La collaboration constructive instaurée avec la Commission de consolidation de la paix, qui était une priorité pendant notre présidence en 2019-2020, en est un bon exemple.

Nous estimons que les dispositions de la note parue sous la cote S/2017/507 devraient rester en vigueur, dans la mesure où elles définissent les domaines de travail du Conseil, à travers lesquels il remplit son mandat.

Au cours de la pandémie actuelle, le monde a connu l'exacerbation des problèmes sociaux et économiques, rendant plus complexe la garantie de la paix et de la sécurité internationales.

Ces problèmes représentent un défi supplémentaire pour effectuer ses travaux et s'acquitter de sa responsabilité de faire face à un monde de plus en plus fragmenté et fragile.

Nous avons donc besoin d'un Conseil revitalisé pour faire face aux nouvelles réalités.

Comme nous l'avons déclaré à diverses reprises lors des négociations intergouvernementales à l'Assemblée générale, notre objectif, qui est aussi celui du Groupe du consensus, est de renforcer la légitimité du Conseil aux yeux des États Membres de l'Organisation et de l'opinion publique internationale.

Cela améliorera à la fois son autorité et son efficacité.

Fondamentalement, cela implique une revitalisation du système multilatéral dans son ensemble.

La Colombie soutient les efforts visant à accroître la transparence et à instaurer une nouvelle culture de la responsabilité.

La présentation de rapports à intervalles réguliers renforce la transparence car ils fournissent à l'ensemble des membres les plateformes et les outils les plus pertinents sur les activités du Conseil.

Les débats publics portant sur des sujets d'actualité spécifiques ont été très positifs, en particulier dans les circonstances actuelles. Ils devraient se poursuivre, y compris dans un format virtuel, avec la participation de représentantes et représentants de la société civile et compte tenu des questions de genre.

Un rapport annuel plus analytique, intégré et contextualisé soumis à l'Assemblée constitue un outil essentiel. Il doit aller plus loin et prendre en compte les principaux défis à la paix et à la sécurité internationales et les façons de les surmonter.

Le principe selon lequel des méthodes de travail plus rigoureuses garantissent une meilleure interaction entre le Conseil et l'Assemblée a reçu un large soutien.

Il faut préserver ces bonnes pratiques et veiller à ce que chacun puisse être entendu.

Nous devons continuer à réfléchir à des moyens novateurs et à de nouveaux espaces, formels et informels, qui permettront de renforcer les liens entre l'ensemble des États Membres.

La Colombie estime que le droit de veto devrait être limité, de même que son application.

L'élargissement de cette prérogative ne peut contribuer à accroître la transparence ni à garantir le principe d'égalité souveraine entre les États.

Des élections organisées régulièrement et une répartition régionale équilibrée constituent la meilleure voie.

Garantir ces conditions permettra de renforcer l'efficience et l'efficacité de cet organe et de le rendre plus démocratique et plus représentatif.

La Colombie a siégé pour la dernière fois en tant que membre élu du Conseil au cours de la période 2011-2012.

Au cours de ce mandat, nous avons constaté les contributions majeures et potentielles des membres élus aux activités du Conseil et à l'accomplissement de ses responsabilités.

Notre tâche consiste à améliorer les méthodes et procédures de travail afin de garantir la transparence et l'inclusion de tous les États membres.

L'élaboration de mesures pour faire face à des problèmes tels que les changements climatiques, la réalisation des objectifs de développement durable, la consolidation de la paix et la protection des femmes et des enfants en situation de conflit a donné un élan aux membres élus pour faire évoluer le mandat du Conseil.

Il faut redynamiser sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.

Il faut également encourager son interaction avec les autres organes de l'ONU, étant donné qu'une grande partie de son programme de travail concerne l'exécution, le suivi et la vérification des mandats des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales.

Pour conclure, je voudrais souligner l'attachement indéfectible de mon pays au multilatéralisme et au respect du droit international, ainsi qu'à la construction d'une Organisation capable de relever pleinement et en temps voulu les défis du XXI^{e} siècle.

Pour atteindre cet objectif, il est essentiel d'améliorer et d'actualiser les outils dont dispose le Conseil pour mettre en œuvre son mandat universel de maintien de la paix et de la sécurité.

Je suis certain que la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) nous a ouvert de nouveaux horizons pour examiner et redéfinir les méthodes de travail de l'Organisation. La pandémie nous a permis de briser les schémas du passé, d'innover dans le domaine virtuel et de nous orienter vers de nouveaux paradigmes.

Annexe VII

Déclaration de Pedro Luis Pedroso Cuesta, Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a mis à l'épreuve la capacité de l'ONU à maintenir sa vitalité, à assurer la continuité de ses travaux et à prendre des décisions.

Dans ce contexte, nous saluons les efforts déployés en vue de garantir les travaux du Conseil de sécurité et la participation des États Membres, à l'aide de méthodes de travail temporaires et inhabituelles. En même temps, ces méthodes ne sont pas suffisantes car elles limitent notamment la participation d'un État non membre du Conseil aux consultations lorsqu'une question intéressant particulièrement cet État est examinée, comme le prévoit l'article 37 de son règlement intérieur provisoire. Il n'a pas non plus été possible d'assurer la pleine participation des États Membres aux débats publics tenus par visioconférence.

Nous soulignons donc le caractère transitoire de ces méthodes de travail, qui ne constituent en aucun cas un précédent pour les travaux futurs du Conseil et ne font que répondre aux circonstances exceptionnelles imposées par la situation sanitaire actuelle.

Nous réaffirmons notre appui à une réforme intégrale du Conseil, y compris de ses méthodes de travail, pour le rendre transparent, démocratique et représentatif, en adéquation avec la composition actuelle de l'ONU.

Des procédures efficaces sont nécessaires pour garantir que les travaux et les processus décisionnels soient véritablement inclusifs et démocratiques et supprimer les pratiques discriminatoires, notamment le droit de veto. Tant que celui-ci ne sera pas supprimé, les nouveaux sièges créés dans la catégorie des membres permanents devraient être assortis des mêmes prérogatives et des mêmes droits que ceux attribués aux membres actuels, y compris le droit de veto.

Une plus grande transparence dans les travaux de l'organe devient indispensable à l'exercice efficace de sa responsabilité principale de maintenir la paix et la sécurité internationales et d'agir au nom de tous les États Membres, conformément à l'Article 24 de la Charte des Nations Unies.

L'État directement impliqué ou particulièrement concerné doit pouvoir, en toutes circonstances, participer aux débats et au processus décisionnel sur les questions qui le visent, comme le prévoit l'Article 31 de la Charte.

Nous demandons que les négociations informelles soient transparentes et que les minutes des consultations informelles de l'organe soient publiées.

Même si nous saluons l'augmentation du nombre de séances publiques au cours des dernières années, nous sommes préoccupés par la tendance persistante du Conseil à travailler principalement à huis clos, en particulier sur des questions de portée internationale considérable qui concernent tous les États Membres, à adopter des décisions sans tenir compte des préoccupations des États non membres de l'organe et à forcer la prise de décision sur les projets de résolution lorsqu'il existe encore de grandes divergences quant à leur contenu et leur portée.

Cuba réaffirme qu'il est nécessaire que le Conseil adopte un texte définitif réglementant ses travaux et qu'il mette fin au statut « provisoire » dont bénéficie son règlement intérieur depuis plus de 70 ans. Cela est indispensable pour assurer la transparence et le respect du principe de responsabilité.

Nous déplorons également que le Conseil continue de présenter à l'Assemblée générale des rapports annuels qui ne constituent qu'un simple résumé descriptif de ses séances, activités et décisions, au lieu d'intégrer un contenu explicatif, exhaustif et analytique de ses travaux, qui permettrait d'évaluer les motifs et les implications de ses décisions.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil doit se conformer au mandat qui lui est conféré dans la Charte et cesser de s'ingérer dans les affaires qui relèvent de la compétence d'autres organes, notamment celles qui ont trait au mandat de l'Assemblée. Nous rejetons la manipulation sélective des méthodes et pratiques du Conseil en fonction de desseins politiques et à des fins de domination.

Nous réaffirmons la nécessité d'un Conseil de sécurité réformé, démocratique, transparent et efficient, qui représente les intérêts de tous les États Membres et qui contribue à préserver le multilatéralisme, ainsi que la crédibilité et la légitimité de l'ONU.

Annexe VIII

Déclaration de la Mission permanente de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

Chypre remercie la Présidence estonienne d'avoir maintenu la dynamique du débat sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité et souhaite formuler les observations ci-après dans le cadre du débat d'aujourd'hui.

Le Conseil se doit d'être toujours fonctionnel et capable, en toutes circonstances, de remplir son mandat. Nous considérons que, la crise de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) étant toujours en cours, le moment est venu pour le Conseil de définir la conduite à adopter en cas de crise semblable à l'avenir, afin de disposer d'un ensemble de méthodes de travail sur lesquelles il pourra s'appuyer s'il n'est pas en mesure de mener à bien ses travaux en présentiel.

En définissant le mode de fonctionnement qu'il devra appliquer dans des circonstances extraordinaires, le Conseil devra veiller à a) pouvoir adopter sans délai les documents nécessaires, b) rendre ses travaux aussi transparents que possible vis-à-vis des États non membres et c) établir des relations efficaces avec les États Membres qui sont directement concernés par ses travaux.

Si certaines méthodes de travail novatrices adoptées par le Conseil pendant la période de la pandémie de COVID-19 pourraient être conservées lorsqu'il sera pleinement revenu à son fonctionnement normal, nous estimons que de telles adaptations ne devraient être envisagées que dans la mesure où elles contribuent à l'efficacité et à l'efficience de l'organe et servent à l'accomplissement de son mandat. Par exemple, lorsque des spécialistes de la question examinée ne peuvent pas se rendre à New York et que leur contribution est jugée unique, ils peuvent être autorisés, à titre exceptionnel et avec l'accord ponctuel du Conseil, de présenter leurs exposés par visioconférence.

Maintenir un juste équilibre entre les séances publiques et privées est, à notre avis, un dilemme artificiel. Le seul critère qui devrait guider cette décision est celui de la nécessité, à savoir que les séances du Conseil qui n'ont aucune raison d'être privées devraient être publiques.

S'agissant de la place accordée par le Conseil aux États Membres directement concernés par les points inscrits à son ordre du jour, un effort devrait être fait dans ce sens dans les futures situations de crise. L'accès de ces États Membres au Conseil, déjà difficile dans des circonstances normales, est devenu encore plus complexe en raison du fonctionnement entièrement virtuel du Conseil.

Nous proposons qu'un circuit informel soit établi entre le Conseil, éventuellement par l'entremise de sa présidence, et les États Membres directement concernés dans de tels contextes, et proposons de nouveau qu'avant d'examiner une situation, que ce soit en présentiel ou en distanciel, le Conseil invite l'État en conflit à présenter son point de vue lors de consultations.

Dans le même ordre d'idées, nous proposons que tous les États Membres accueillant des opérations de maintien de la paix de l'ONU aient, tant en présentiel qu'en distanciel, a) la possibilité de présenter leur point de vue devant le Conseil lorsque celui-ci examine le renouvellement des mandats et b) participe aux réunions des pays fournissant des contingents.

Annexe IX

Déclaration de Cristian Espinosa, Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Je salue la présentation faite par la coordinatrice du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines, dont je tiens également à souligner le rôle moteur sur cette question. Je remercie par ailleurs Karin Landgren, Directrice exécutive de l'organisation Security Council Report, et Loraine Sievers, coautrice de la quatrième édition de l'ouvrage The Procedure of the UN Security Council (La procédure du Conseil de sécurité de l'ONU).

L'Équateur s'associe la déclaration de la Suisse faite au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (Groupe ACT).

Nous tenons à souligner les efforts déployés par les membres du Conseil de sécurité pour assurer la continuité de ses travaux dans des circonstances extrêmes, comme cela a été le cas lors de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), dont nous sortons progressivement.

Tout en saluant l'occasion qui nous est donnée de soumettre cette intervention écrite, nous tenons à souligner, comme l'a fait ma délégation en mai de l'année dernière, que l'idéal serait que les représentants intéressés participent directement aux débats du Conseil, en application de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire.

Les réunions organisées selon la formule Arria par l'Estonie en 2020 et 2021 à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, sur la cybersécurité et plus récemment sur les effets de la pandémie concernant les violations commises contre des enfants dans les situations de conflit armé, sont un exemple de solutions technologiques existantes.

En effet, nous constatons que la soumission de ces contributions écrites à l'avance constitue une légère amélioration du système. Toutefois, afin que ces interventions écrites puissent avoir une certaine influence sur les exposés des orateurs, ceux-ci devraient également être demandés et distribués à l'avance.

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière à la fois les forces et les faiblesses des méthodes de travail de tous les organes de l'ONU, notamment le Conseil. Cette expérience nous oblige à revitaliser nos méthodes de travail pour renforcer la résilience des travaux du Conseil et surtout, pour en assurer la continuité en toutes circonstances, même les plus difficiles.

Ce débat porte sans doute sur l'une des questions les plus cruciales pour l'Organisation. Disposer de méthodes de travail efficaces permet de revitaliser non seulement le Conseil mais aussi l'ensemble de l'ONU. Par conséquent, dans les calculs de modernisation des méthodes de travail, il ne faut pas seulement prendre en compte le flux des procédures internes et des communications entre les membres du Conseil ainsi qu'entre le Conseil et ses organes subsidiaires, mais aussi entre le Conseil et le reste des organes du système, et de ses membres permanents et non permanents avec le reste des États Membres de l'Organisation.

L'Équateur soutient la mise en œuvre de la note parue sous la cote S/2017/507 et de toutes les dispositions en vigueur en la matière. Nous estimons qu'il y a suffisamment de marge pour accroître la transparence concernant la rédaction et l'examen des résolutions. Il convient également de faire preuve de plus de souplesse dans la rédaction du texte, de manière à tenir compte des points de vue des

15 membres du Conseil, et idéalement de l'ensemble des États Membres l'Organisation.

Les débats et les réunions devraient pouvoir s'appuyer sur une base d'informations existante solide, notamment des statistiques fiables, des projections et les solutions qui ont été proposées. Il s'agit non seulement des informations générales contenues dans les notes de cadrage, qui sont certainement très utiles, mais aussi des informations plus larges permettant d'obtenir des résultats concrets et d'éviter de se limiter à des débats théoriques.

S'il est vrai que certaines questions comportent des aspects sensibles qui peuvent exiger de la discrétion et de la prudence, cela ne doit jamais servir de prétexte pour institutionnaliser la diplomatie secrète. Chaque décision devrait être assortie de documents explicatifs car cela confère une légitimité maximale aux décisions prises.

Conformément à l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, le Conseil agit au nom des États Membres de l'ONU, ce qui implique également que l'ONU doit pouvoir prendre des mesures rapides et efficaces en toute circonstance.

En conclusion, l'Équateur salue les travaux accomplis par Saint-Vincent-et-les Grenadines et le Mexique, qui occupe désormais un siège au Conseil, en collaboration avec le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, tant au niveau des ambassadeurs qu'en tant que coordinateurs et experts.

Annexe X

Déclaration de la République arabe d'Égypte

[Original : arabe]

Tout d'abord, je remercie la Présidence estonienne du Conseil de sécurité de juin 2021 d'avoir souhaité traiter ce sujet important et recevoir les contributions de l'ensemble des Membres afin d'entendre les points de vue et les propositions de tous les pays. Cela représente en soi un moyen pratique d'améliorer les méthodes de travail du Conseil. En outre, je tiens absolument à remercier la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines qui a dirigé le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure ainsi que Karin Landgren et Loraine Sievers de leurs précieux exposés.

La délégation de mon pays s'associe à la déclaration faite par la Nouvelle-Zélande au nom d'un groupe d'États Membres qui ont récemment siégé en qualité de membres non permanents du Conseil. Au nom de mon pays, je voudrais ajouter les points suivants :

- La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a imposé une nouvelle réalité étrange au Conseil et à l'action internationale dans son ensemble, dont l'impact doit être évalué non seulement du point de vue de la procédure, mais aussi en fonction de l'efficacité de la gestion par le Conseil de la crise qui a balayé le monde. Il est certes important de tenir des réunions virtuelles et d'adopter des résolutions en temps voulu mais cela ne devrait être le seul critère de réussite. De notre point de vue, il est essentiel que le Conseil s'acquitte de sa responsabilité consistant à gérer la crise et à coordonner les efforts internationaux en vue de la surmonter.

- C'est pourquoi l'Égypte tient à présenter cette déclaration, convaincue que le débat sur les méthodes de travail du Conseil gagnera en importance au lendemain de la pandémie, compte tenu des défis logistiques imposés et des difficultés à suivre le cours des événements au Conseil, qui n'ont fait qu'aggraver le déficit de transparence existant dans les travaux du Conseil et, par conséquent, dans l'interaction entre le Conseil et l'ensemble des Membres lorsqu'il s'agit de coordonner l'action internationale pour surmonter la menace à laquelle nous sommes tous confrontés.

- Nous maintenons que la meilleure façon de gérer les affaires du Conseil est de s'en tenir aux dispositions de la note publiée sous la cote S/2017/507. Dans ce contexte, nous estimons qu'il est essentiel que le Conseil reprenne un fonctionnement normal, compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire et de l'assouplissement relatif des mesures de précaution au Siège de l'ONU.

- Les Membres de l'Organisation devraient recevoir régulièrement des informations et pouvoir donner leur avis sur l'élaboration du programme d'action du Conseil. Ils doivent également être tenus informés des réunions, activités et visites importantes menées par le Conseil et être régulièrement invités aux séances d'informations organisées par les présidents des organes subsidiaires et des sous-comités du Conseil.

- Il est important d'augmenter la fréquence de tous les types de séances publiques du Conseil, de ses organes subsidiaires et des comités des sanctions. Il convient de rappeler que le Conseil représente l'ensemble des Membres et agit en leur nom. Ainsi, les réunions et les travaux du Conseil ne devraient pas, en règle générale, être occultés à l'ensemble des Membres, à l'exception des réunions concernant la sécurité nationale des États et à la demande de ces derniers.

- Pour garantir une véritable collaboration et interaction avec le Conseil concernant des initiatives, les Membres de l'Organisation devraient recevoir les projets de résolution et les déclarations présentés au Conseil et être tenus informés du déroulement des consultations. Dans la mesure du possible, ils devraient avoir la possibilité de faire connaître leurs vues et leurs propositions aux États membres du Conseil.
- Nous soulignons l'importance des consultations entre le Conseil et les États et organisations régionales et sous-régionales (notamment l'Union africaine et la Ligue des États arabes) sur les conflits dont le Conseil est saisi.
- En outre, il est essentiel de continuer à renforcer les consultations entre le Conseil et les États qui fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, comme indiqué au paragraphe 91 de la note parue sous la cote S/2017/507.
- Lorsque les organes subsidiaires du Conseil, notamment les comités des sanctions et les comités d'experts, rédigent des rapports, ils devraient consulter les États concernés.
- Les États concernés devraient être invités à participer aux réunions des organes subsidiaires et des comités lorsque le sujet de la réunion les concerne. Il s'agit de l'une des questions évoquées, entre autres, aux paragraphes 101 à 110 de ladite note.

Pour terminer, il convient de souligner que de nombreuses propositions ont été faites concernant la manière de renforcer les méthodes de travail du Conseil, de ses organes subsidiaires et des comités des sanctions. Toutefois, ce qui compte le plus, c'est la volonté politique de les mettre en œuvre ainsi que la conviction qu'une amélioration des méthodes permettra d'accroître la valeur ajoutée du Conseil, de ses organes subsidiaires et de ses sous-comités, ainsi que de renforcer sa crédibilité aux yeux de l'ensemble des Membres, et vice-versa.

Annexe XI

Déclaration de la Mission permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

El Salvador remercie la Présidence estonienne d'avoir inscrit ce débat public dans le programme de travail, et la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines qui préside le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Nous saluons ces efforts visant à accroître la transparence, l'efficacité et l'efficience des procédures du Conseil de sécurité, et l'interaction entre tous les organes de l'ONU.

La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a largement redéfini le programme de travail de l'ensemble de l'Organisation. Elle a exacerbé les défis existants et accentué nos faiblesses. D'autre part, elle a révélé la nécessité de faire face aux menaces mondiales par un multilatéralisme revitalisé, sur la base de la solidarité et de la coopération internationale. El Salvador a la conviction que le multilatéralisme n'est pas une option mais une nécessité, alors que nous essayons de reconstruire en mieux pour créer un monde plus égalitaire, plus résilient et plus durable.

Un espace de réflexion a émergé au sein du Conseil sur la manière de garantir le strict respect de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies et, en particulier, une action rapide et efficace concernant la responsabilité collective du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il est redevenu impératif d'examiner l'état actuel des méthodes de travail du Conseil de manière constructive afin d'accroître l'efficacité, la transparence et l'inclusivité de ses activités.

El Salvador estime que tout au long de l'histoire de l'Organisation, il a été démontré que le renforcement des méthodes de travail du Conseil était important non seulement pour qu'il puisse s'acquitter de ses responsabilités, mais aussi pour garantir que l'ONU soit à la hauteur des défis actuels et réponde aux aspirations des peuples qu'elle entend servir.

C'est pourquoi El Salvador juge extrêmement important de poursuivre les efforts visant à améliorer le fonctionnement du Conseil en favorisant sa démocratisation et sa responsabilisation. La mise en œuvre de ces mesures contribuera à renforcer son efficacité et sa transparence, ainsi que l'interaction et le dialogue nécessaires avec les États non membres.

Dans ce sens, El Salvador salue les progrès importants réalisés par le Groupe de travail informel, qui ont contribué, entre autres, à l'adoption des notes du Président du Conseil dont les dispositions ont permis de clarifier, consolider et renforcer ces méthodes de travail.

De même, El Salvador attache une grande importance aux débats menés dans le cadre des négociations intergouvernementales sur la question de la représentation au Conseil et de l'augmentation du nombre de ses membres, entre autres, qui ont démontré que beaucoup d'États souhaitaient contribuer à l'amélioration de ses méthodes de travail.

La pandémie a posé des défis majeurs au fonctionnement de l'ONU. El Salvador est conscient que le Conseil, de même que ses autres organes, s'est adapté à des circonstances sans précédent causées par la pandémie. L'adoption de méthodes de prise de décisions novatrices et souples au moyen de procédures d'approbation tacite

et la tenue de réunions virtuelles ou hybrides dans des circonstances particulières ont permis de poursuivre les travaux, d'assurer le suivi et le renouvellement du mandat des mécanismes résiduels et des diverses opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales ainsi que de faire avancer les diverses questions thématiques inscrites à son ordre du jour.

À l'avenir, El Salvador considère qu'il est important que les membres du Conseil continuent d'examiner ces pratiques afin de parvenir à un consensus sur leur utilisation et leur mise en œuvre future et d'adopter les enseignements retenus et les bonnes pratiques découlant d'une crise telle que celle créée par la pandémie de COVID-19.

El Salvador estime que la souplesse des méthodes de travail n'a pas entraîné un affaiblissement du Conseil mais qu'elle lui a permis au contraire de remplir les objectifs et les mandats établis dans la Charte des Nations Unies, tout en renforçant sa légitimité.

L'amélioration des méthodes de travail du Conseil n'étant pas une fin en soi, mais un processus continu qui doit évoluer avec le temps, El Salvador estime que le Conseil devrait moderniser ses méthodes de travail de façon à pouvoir s'acquitter de sa responsabilité principale, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En ce qui concerne le maintien de la paix, El Salvador estime que cela permettrait également aux membres du Conseil de se concentrer sur la formulation de mandats solides et efficaces qui bénéficieraient du plus grand soutien politique possible, garantissant ainsi leur financement. En outre, cela permettrait aux membres du Conseil de dégager d'autres propositions concrètes en tenant compte des points de vue de chacune des parties concernées. Par ailleurs, une attention particulière doit être accordée à la formulation d'une stratégie politique en tant qu'élément central de l'établissement et de la modification des mandats des opérations de maintien de la paix. Ce processus pourrait tirer profit des points de vue et des recommandations de toutes les parties ainsi que des membres de l'Assemblée générale fournisseurs de contingents et de forces de police, et en particulier des points de vue du pays d'accueil.

En outre, nous pensons que pour répondre à cette aspiration, la participation en présentiel devrait reprendre, dès que les conditions s'amélioreront, pour les 178 autres délégations de l'Assemblée, qui n'ont pas été en mesure de participer aux différentes consultations, d'intervenir dans les débats publics et de prendre part aux débats sur les diverses questions de fond et d'autres questions dont le Conseil était saisi.

El Salvador salue les progrès réalisés par le Conseil dans l'élaboration et la présentation à l'Assemblée de son rapport sur les travaux qu'il a accomplis en 2020, et appelle de nouveau à maintenir cette bonne pratique et à ne ménager aucun effort pour respecter les délais établis dans le document publié le 30 août 2017 sous la cote S/2017/507. Nous invitons les membres du Conseil à soumettre à l'Assemblée de futurs rapports contenant un compte rendu complet, concret et analytique de ses travaux ; nous encourageons également la tenue de consultations publiques avant et pendant sa rédaction, ce qui rendra les procédures plus démocratiques et montrera sa volonté de prendre en compte les préoccupations et les opinions de l'ensemble des Membres.

Le rapport devrait comprendre une analyse de la procédure de prise de décision au sein du Conseil, ainsi que des éléments permettant de mieux comprendre les motivations qui conduisent ses membres permanents à faire usage du droit de veto.

Nous demandons que les rapports d'activité de chacune des présidences mensuelles continuent d'être publiés en temps utile et, surtout, qu'en plus d'une liste de documents, ils contiennent une analyse des situations, y compris des menaces qui pourraient constituer un risque pour la paix et la sécurité internationales. De même, nous demandons que les rapports du Secrétaire général soumis au Conseil soient publiés dans les six langues officielles, afin qu'il y ait suffisamment de temps pour les consulter avant les débats et les réunions sur les diverses opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et les débats publics, car ils représentent une contribution très importante qui favorise une participation active et constructive des membres de l'Assemblée.

En ce qui concerne les documents et accords officiels, El Salvador attire notamment l'attention sur la diminution du nombre de documents officiels adoptés au Conseil d'une année sur l'autre, ce qui pourrait s'expliquer par ses difficultés à dégager un consensus. Les résolutions, les déclarations de la présidence et les déclarations à la presse sont autant de mécanismes importants qui permettent au Conseil de s'acquitter de sa responsabilité principale, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, telle que prévu par la Charte.

El Salvador appelle les membres à faire prévaloir un esprit constructif et surtout à faire passer la volonté de remplir le mandat consistant à apporter des réponses rapides aux menaces imminentes et émergentes pour la paix et la sécurité internationales avant les intérêts individuels. Le moment est venu de renforcer la volonté politique de chacun des acteurs en vue d'adopter des mesures efficaces qui permettent de faire face aux menaces traditionnelles ainsi qu'aux nouvelles menaces pour la paix et la sécurité internationales.

Nous souhaitons attirer l'attention des membres de cet organe sur la nécessité de tenir des consultations avant et pendant la négociation des résolutions du Conseil avec le reste des membres de l'Assemblée chaque fois que cela est possible, en particulier les résolutions qui seront ensuite ouvertes au parrainage de tous les membres de l'Organisation. Cela permettrait de clarifier les implications de ces textes et, étant donné qu'ils sont contraignants, l'engagement que nous prenons. À l'avenir, le Conseil devrait améliorer la pratique consistant à pouvoir parrainer des textes peu familiers, alors que l'on dispose de moins de 24 heures pour consulter les capitales et répondre au pays ayant fait la proposition.

En ce qui concerne la transparence, El Salvador souligne les efforts déployés par les présidences mensuelles du Conseil qui présentent chaque mois leurs programmes de travail et organisent des séances mensuelles pour résumer les activités, en vue de renforcer l'inclusion et la participation des États qui ne sont pas membres de cet organe et la responsabilité envers eux. Nous encourageons les futures présidences à poursuivre cette pratique.

Nous remercions les membres du Conseil qui organisent, en coordination avec les présidences mensuelles, des réunions selon la formule Arria car elles constituent une plateforme de dialogue et d'interaction avec les acteurs directement impliqués dans des situations qui compromettent la paix, la sécurité et la stabilité internationales. Toutefois, ces réunions ne doivent pas remplacer les réunions officielles du Conseil, comme nous l'avons vu ces derniers mois. Ce format de réunion ne doit pas non plus être un outil de promotion politique, annulant son caractère consultatif qui, par le passé, a permis de réaliser des progrès considérables sur divers points inscrits à l'ordre du jour du Conseil.

El Salvador encourage les membres du Conseil et de l'ONU en général à continuer de respecter le principe de la coopération et de la solidarité internationales. La pandémie n'est pas une excuse pour revenir en arrière ; au contraire, elle a ouvert

un espace de réflexion sur une nouvelle ère pour l'Organisation, avec une préférence pour le renforcement du multilatéralisme, de la transparence et de l'inclusivité.

El Salvador rappelle également la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle tous les États Membres de l'ONU se sont engagés à moderniser l'Organisation, étant donné que le monde d'aujourd'hui est très différent de celui d'il y a 75 ans, lorsqu'elle a été créée.

La capacité et la volonté d'agir en faveur de la paix et de la sécurité internationales doivent être conformes aux principes et aux objectifs de la Charte ; personne ne doit oublier qu'un échec de ce type non seulement affaiblit la crédibilité de l'Organisation et le système multilatéral, mais met également en danger la vie de millions de personnes dans le monde.

Annexe XII

Déclaration de la Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Guatemala tient à remercier la Présidence estonienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette visioconférence publique sur le thème « Agilité et innovation : les leçons de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) », en vue d'assurer l'efficience et l'efficacité des travaux du Conseil. Nous sommes certains que nos débats permettront de réaffirmer l'engagement à continuer d'aller de l'avant pour accroître l'efficacité et la transparence du Conseil et qu'ils serviront aussi de base solide à une mise en œuvre efficace des dispositions de la note du Président parue sous la cote S/2017/507, à laquelle notre délégation attache beaucoup d'importance. Le Guatemala tient également à remercier la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui préside le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

Comme nous l'avons précédemment indiqué, le Guatemala salue les progrès accomplis quant à certaines pratiques et le renforcement d'autres mesures énoncées dans la note, grâce au travail louable accompli par le Groupe de travail informel, habilement présidé par de précédentes délégations. Pendant la pandémie, les travaux du Conseil ont été extrêmement pertinent pour la communauté internationale car la COVID-19 a eu un grave impact sur nos populations et, partant, sur la paix et la sécurité internationales. Toutefois, nous constatons que la définition de pratiques optimales n'est pas achevée alors qu'elle reste une activité extrêmement utile pour cet organe. Par ailleurs, sur la base de notre expérience de membre non permanent du Conseil pendant la période 2012-2013, nous estimons que des améliorations sont toujours possibles et, à cet égard, nous voudrions mettre en exergue trois questions particulièrement pertinentes pour les méthodes de travail du Conseil.

Premièrement, vouloir être informé des activités du Conseil et mieux les comprendre demeure une demande fondamentale et légitime. Bien qu'il y ait eu une augmentation des séances publiques du Conseil, la poursuite de la pratique des débats publics et, pendant la période de la pandémie, l'adaptation au format des débats publics tenus en ligne, ont favorisé une participation plus large de ceux qui ne sont pas membres du Conseil. Ces dernières années, la tenue de nombreuses réunions selon la formule Arria a permis au Conseil d'obtenir des informations fiables en vue de s'acquitter de manière plus efficace de sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous considérons qu'il est important de tenir des séances récapitulatives et d'accroître les échanges avec la Commission de consolidation de la paix, organe consultatif du Conseil qui joue un rôle important pour empêcher la reprise des conflits, ainsi que les présidents des formations pays de la Commission, et d'autres organes de l'ONU. Nous nous félicitons que les dispositions de la note concernant l'importance de maintenir la communication avec la Commission, en tant qu'organe consultatif intergouvernemental, ainsi qu'avec ses formations, continuent d'être mises en œuvre. Il est évident que cela permettra d'obtenir des informations fiables et de première main, ainsi que des conseils précis de la part des formations pays de la Commission. Cela permettra également d'adopter une démarche plus efficace en matière de prévention des conflits, en conservant une orientation adéquate pour la mise en œuvre du concept de maintien de la paix.

Deuxièmement, le Conseil a pris, par le passé, des décisions très pertinentes sur la nomination des présidents des différents organes subsidiaires de manière équilibrée, transparente et inclusive. La pratique susmentionnée a permis un changement, puisqu'on a désormais le sentiment que le processus fait l'objet de consultations, en particulier parmi les membres nouvellement élus du Conseil. Ma

délégation espère que cette pratique et cette tendance seront renforcées à l'avenir. Il faut également veiller à ce que les processus de sélection et de nomination des différents groupes d'experts soient plus transparents et plus équilibrés, en vue d'une représentation géographique et d'une représentation des genres aussi équilibrées que possible, en tenant compte des directives énoncées au paragraphe 111 de la note, qui indique qu'une décision sur la nomination des présidents des organes subsidiaires doit être prise au plus tard le 1er octobre de chaque année. Dans ce contexte, nous estimons que nommer en temps utile les présidents contribuera à renforcer les décisions relatives aux comités des sanctions et leur mise en œuvre effective.

Troisièmement, en tant que pays fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous attachons une grande valeur à la section VIII de la note, car il importe au plus haut point de tenir des consultations entre le Conseil, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police pour l'exécution des mandats établis par le Conseil. Les interactions avec les pays fournisseurs de contingents augmentent manifestement la capacité du Conseil à prendre des décisions appropriées, efficaces et opportunes en vue de s'acquitter de ses responsabilités. Cette coordination est également essentielle pour faire face aux difficultés que posent la pandémie de COVID-19 pour la sécurité de nos contingents déployées sur le terrain. Il est important de tenir les pays fournisseurs de contingents informés en cas de transition d'opérations de maintien de la paix à des missions politiques spéciales, ainsi que lors d'éventuelles modifications de mandats.

En conclusion, notre délégation apprécie le travail sérieux qui a été réalisé ces dernières années en vue d'actualiser les méthodes de travail du Conseil. Nous nous félicitons vivement des progrès accomplis au cours des trois dernières années et en particulier pendant la pandémie qui a eu une incidence sur le fonctionnement ordinaire de l'ONU. La pratique nous rappelle que les membres élus, qui doivent rendre compte de leur action aux groupes régionaux et à tous les États Membres de l'ONU, sont les plus susceptibles d'améliorer les méthodes de travail du Conseil. La meilleure façon de mettre en évidence le caractère représentatif et démocratique du Conseil est de renforcer les normes de responsabilité et de transparence. Une meilleure coopération avec les membres permanents permettrait de renforcer les synergies au sein du Conseil et d'accroître son efficacité en ce qui concerne l'objectif commun d'améliorer ses méthodes de travail, les décisions de cet organe ayant un impact sur l'ensemble des Membres de l'ONU.

Dans ce contexte, le Guatemala espère également qu'un document pertinent du Conseil sera adopté malgré le contexte sans précédent dans lequel nous vivons en raison de la pandémie de COVID-19.

Annexe XIII

Déclaration du Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'existence d'une combinaison de conflits anciens qui ne sont pas encore réglés et d'un nombre croissant de menaces pour la paix et la sécurité internationales souligne l'importance de l'« agilité » du Conseil et de sa capacité à réagir, en particulier dans des circonstances extraordinaires. Il s'agit de l'un des éléments essentiels au fonctionnement rapide, efficace et continu du Conseil, comme le prévoient les dispositions du paragraphe 1 de l'Article 24 et du paragraphe 1 de l'Article 28 de la Charte des Nations Unies.

Dans le même temps, l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité du Conseil doit toujours être considérée comme un travail en cours, compte tenu de la nature et de la portée évolutives des menaces pour la paix et la sécurité internationales.

Le moyen le plus efficace de garantir la transparence, l'efficience et l'efficacité du Conseil est en effet de le réformer et de le faire évoluer vers un organe véritablement transparent, fondé sur des règles et, surtout, responsable. C'est pourquoi ses « méthodes de travail » figurent parmi les cinq questions centrales des débats en cours sur la réforme du Conseil.

Si, au cours des dernières décennies, des améliorations ont pu être apportées à certains aspects des méthodes de travail du Conseil, elles n'ont pas répondu aux attentes de l'ensemble des Membres, car elles ont été très peu nombreuses et lentes.

Ainsi, parallèlement aux débats menés sur le sujet dans le cadre des « négociations intergouvernementales », il convient de redoubler d'efforts pour obtenir des avancées à cet égard, notamment au sein du Conseil lui-même.

La démarche novatrice adoptée par le Conseil pendant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) lui a permis de s'adapter à une situation nouvelle et sans précédent et de poursuivre ses activités. Cela souligne que l'agilité du Conseil doit être continuellement améliorée et renforcée, notamment par l'adoption de méthodes novatrices et l'utilisation adéquate des technologies de pointe.

Pourtant, aussi importante soit-elle, l'agilité du Conseil ne peut à elle seule garantir son efficacité ni remplacer la véritable volonté politique et l'esprit de responsabilité de ses États Membres nécessaires pour relever les différents défis auxquels il fait face.

Lors de la récente attaque du régime israélien contre Gaza, qui a duré 11 jours et au cours de laquelle plus de 250 civils ont été tués, près de 2 000 autres ont été blessés et d'innombrables maisons, hôpitaux, écoles et mosquées ont été détruits, nous avons été témoins de l'irresponsabilité et de l'effronterie d'un membre permanent qui a empêché la publication d'une simple déclaration à la presse du Conseil qui appelait au cessez-le-feu.

Cette situation, et bien sûr l'inaction historique du Conseil pour mettre fin à l'occupation de la Palestine, attestent clairement du fait que, parallèlement à l'amélioration de l'agilité et de la transparence du Conseil, des efforts sérieux doivent être déployés pour promouvoir la responsabilité de cet organe et de ses États Membres et pour garantir que le Conseil agit en totale conformité avec le droit international ainsi que les buts et principes de l'ONU.

Conformément à l'Article 24 de la Charte, dans l'accomplissement de ses tâches, le Conseil a la responsabilité juridique, politique et morale d'agir de manière rapide, efficace, appropriée et responsable.

Cela signifie que le Conseil doit éviter l'inaction, l'omission, les décisions ultra vires ou l'examen de situations qui ne constituent pas une menace pour la paix et la sécurité internationales ou les questions qui relèvent des affaires intérieures des États.

De la même manière, ses membres doivent prendre des décisions non pas en fonction de leurs intérêts nationaux propres ou de ceux des groupes géopolitiques ou géographiques dont ils font partie, mais en fonction des intérêts communs de tous les Membres de l'ONU.

Le Conseil est responsable devant les États Membres au nom desquels il agit et doit donc leur rendre des comptes. C'est en effet la raison d'être du paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte, selon lequel le Conseil est tenu de présenter des rapports annuels et des rapports spéciaux à l'Assemblée générale, où sont représentés tous les États Membres.

Le plein respect de la Charte est essentiel pour empêcher le Conseil de recourir de plus en plus souvent, et de manière excessive et expéditive, aux fonctions que lui confère le Chapitre VII, d'autant plus qu'il a imposé des sanctions dans des situations où aucune action n'était nécessaire, et que, par conséquent, les droits souverains des États ainsi que les droits humains de leurs citoyens ont été gravement violés.

Cela peut également empêcher une nouvelle aggravation du déficit de confiance et de la crise de crédibilité et de légitimité auxquels le Conseil fait déjà face.

L'amélioration continue des méthodes de travail du Conseil doit être considérée comme une responsabilité commune des membres du Conseil et de l'ensemble des Membres de l'ONU, et l'Iran est prêt à contribuer positivement à ces efforts.

Annexe XIV

Déclaration de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le débat public d'aujourd'hui nous donne l'occasion de réfléchir à la manière dont le Conseil pourrait améliorer ses méthodes de travail afin de mieux les adapter à des circonstances en constante évolution.

Il nous donne également l'occasion de remercier la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui préside le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Nous sommes convaincus que sous la direction de l'Ambassadrice Inga Rhonda King, nous pourrons introduire de nouvelles pratiques positives et renforcer davantage la coopération entre les présidences mensuelles et le Groupe de travail informel.

L'Italie s'est associée avec plaisir à la déclaration prononcée aujourd'hui par la Nouvelle-Zélande au nom d'un certain nombre de Membres récemment élus au Conseil, issus de tous les groupes régionaux, et souhaite formuler quelques observations supplémentaires à titre national.

Conformément à la note de cadrage établie en vue de la présente séance, nous voudrions souligner que l'agilité est un moyen indispensable pour permettre au Conseil d'être efficace même dans les moments les plus difficiles.

Il a fallu une crise imprévue et tragique, comme la pandémie, pour que nous changions nos méthodes de travail. Nous connaissons tous maintenant les modalités dites « smart working » et les « réunions virtuelles ». Nous avons pu introduire plusieurs innovations positives, comme l'a indiqué la Nouvelle-Zélande, pour que le Conseil poursuive ses activités. Nous devrions les chérir et être prêts à faire plus, confiants dans le fait que le Conseil a montré qu'il était capable de saisir de nouvelles occasions pour évoluer.

L'agilité et l'innovation sont en effet essentielles pour améliorer les méthodes de travail du Conseil. Toutefois, afin de renforcer réellement la performance du Conseil, il nous faut aussi plus de transparence, de responsabilité et d'efficience.

Une plus grande transparence peut contribuer à promouvoir la confiance de l'opinion publique dans l'Organisation et, à terme, nous rapprocher de l'objectif commun de renforcement du multilatéralisme. Afin d'atteindre cet objectif, nous devrions organiser davantage de séances publiques et de séances d'information, inviter plus de représentants de la société civile, notamment des femmes, et, surtout, permettre un meilleur accès à l'information.

Une plus grande transparence serait essentielle pour les 10 membres élus qui ne siègent que 2 ans au Conseil. Une connaissance approfondie des procédures et pratiques du Conseil peut les aider à se mettre immédiatement au travail. Nous sommes convaincus qu'une meilleure performance des 10 membres élus se traduit par des interactions plus faciles avec les 5 membres permanents et davantage d'efficacité et d'efficience pour le Conseil dans son ensemble. Une meilleure performance des 10 membres élus serait bénéfique pour l'ensemble des Membres.

L'Italie souhaite réaffirmer aujourd'hui la nécessité d'une démocratisation du Conseil. Idéalement, cette démocratisation devrait permettre aux 15 Membres d'agir toujours ensemble, sur un pied d'égalité. Les 10 membres élus devraient jouer un rôle plus actif dans le processus de rédaction et de consultation. À cette fin, nous sommes favorables à une répartition plus juste et plus équitable des charges, qui devrait s'appliquer aux fonctions des rédacteurs et à la répartition des présidences des organes subsidiaires.

Une telle répartition juste et égale des tâches irait dans le sens d'un Conseil plus démocratique, transparent, responsable, efficace et représentatif.

Notre objectif devrait être d'améliorer les méthodes de travail du Conseil et de réformer sa structure et sa composition. Compte tenu de la conjoncture unique dans laquelle nous nous trouvons, nous ne devrions pas nous contenter d'adopter de simples mesures d'adaptation pour revenir au statu quo, mais plutôt chercher de nouveaux moyens de mieux travailler ensemble et de rendre le Conseil plus directif et plus efficace.

Annexe XV

Déclaration de Ishikane Kimihiro, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais exprimer ma profonde gratitude à la Présidence estonienne et à Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui préside le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, pour avoir organisé ce débat public sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité, un objectif auquel le Japon a toujours été profondément attaché. Le Japon se félicite également les travaux sans relâche réalisés par les membres actuels et récents du Conseil en vue d'améliorer ses méthodes de travail.

Le Japon constate avec satisfaction que le Conseil commence à reprendre ses activités normales au moment où la situation de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) s'améliore. Il tient à réaffirmer son respect et sa gratitude aux présidences du Conseil qui se sont succédé depuis mars 2020 pour leurs efforts visant à poursuivre les travaux du Conseil dans des circonstances sans précédent engendrées par la pandémie.

La nécessité est la mère de l'invention. Il est louable que le Conseil ait pu mener à bien ses travaux sans interruption en cette période de crise, en utilisant pleinement la technologie numérique dans un esprit volontaire. Des méthodes de travail novatrices ont été mises au point, notamment des visioconférences, des procédures de vote, un programme de travail provisoire ainsi que des dispositions pour la compilation et la diffusion des déclarations soumises en vue des débats publics tenus par visioconférence.

Il reste toutefois des progrès à faire. Par exemple, devoir adopter par consensus les points de l'ordre du jour des séances tenues par visioconférence entrave la capacité du Conseil à traiter avec souplesse des questions urgentes, et nous ne voyons pas pourquoi des règles différentes concernant l'adoption de l'ordre du jour devraient être appliquées aux visioconférences. En outre, si la tenue du débat public par visioconférence a facilité la participation de haut niveau des membres du Conseil, le fait que les États non membres du Conseil soient uniquement autorisés à soumettre des déclarations écrites les empêche de s'exprimer en temps voulu.

Les outils mis au point pour faire face aux diverses contraintes imposées par la pandémie pourraient permettre au Conseil de poursuivre ses activités dans des situations semblables à l'avenir, par exemple lorsque les locaux de l'ONU doivent fermer en raison de fortes chutes de neige. Il convient donc d'envisager sérieusement la possibilité d'introduire de nouvelles règles dans les méthodes de travail du Conseil afin d'être mieux préparé à toute éventualité.

Le Japon est d'avis que, dans le contexte de la réforme des méthodes de travail, il est important de trouver le juste équilibre entre le besoin de transparence et celui d'efficacité. Si nous voulons renforcer la légitimité des décisions du Conseil, le processus décisionnel devrait être aussi transparent que possible afin de garantir la prise en compte de différents points de vue tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organe.

Par ailleurs, nous devrions garder à l'esprit notre objectif premier, qui est de renforcer la capacité du Conseil à prendre les mesures voulues de la manière la plus efficace et la plus rapide possible afin de maintenir et de rétablir la paix et la sécurité internationales. Nous pensons que cela s'applique aux réunions du Conseil tenues tant en présentiel qu'en distanciel.

Le Japon est actuellement candidat à l'élection en tant que membre non permanent du Conseil pour le mandat 2023-2024. S'il est élu, il continuera à contribuer à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil en coopération avec tous les États Membres.

Annexe XVI

Déclaration écrite de l'Ambassadeur Mansour Ayyad Alotaibi, Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

D'emblée, je tiens à exprimer ma reconnaissance et mon appréciation à l'Estonie, qui assure la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, et à Saint-Vincent-et-les Grenadines pour avoir organisé ce débat public sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Je constate avec plaisir que nous avons maintenu la pratique de tenir un débat public annuel sur cette question importante, conformément au paragraphe 100 de la note de la présidence du Conseil de sécurité publiée sous la cote S/2017/507, malgré les circonstances extraordinaires que nous continuons de vivre du fait de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

L'État du Koweït s'associe à la déclaration conjointe faite par la Nouvelle-Zélande au nom de plusieurs anciens membres élus du Conseil de sécurité.

Il s'agit du deuxième débat public sur les méthodes de travail du Conseil qui se tient dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Comme nous l'avons vu, cette crise sanitaire mondiale sans précédent a eu une incidence considérable sur les travaux et les résultats de l'Organisation, y compris du Conseil, au cours de l'année écoulée. Nous nous félicitons des mesures provisoires adoptées par le Conseil pour s'adapter à la situation tout en maintenant ses activités, conformément à l'Article 28 de la Charte des Nations Unies. Je tiens à saluer le rôle moteur joué par l'Ambassadrice Inga Rhonda King, Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, qui a assuré la continuité des réunions et des activités du Groupe pendant cette période.

Conformément aux orientations et aux objectifs définis dans la note de cadrage diffusée par le Président du Conseil, permettez-moi de vous faire part des propositions et observations suivantes :

1. Compte tenu des mesures provisoires susmentionnées appliquées aux méthodes de travail l'année dernière et au moment où nous travaillons à un retour à la normale, nous estimons que le Conseil pourrait maintenir certaines des pratiques novatrices élaborées pendant la pandémie pour rendre ses travaux plus souples et plus efficaces, notamment en continuant de permettre à certains intervenants de participer aux réunions par liaison vidéo lorsqu'ils ne peuvent pas y assister en présentiel.

2. Il est essentiel de continuer à assurer la mise en œuvre intégrale des dispositions de ladite note, ainsi que des huit notes du Président approuvées en décembre 2019, sous la Présidence koweïtienne du Groupe de travail informel, et qui contiennent diverses propositions sur un certain nombre de questions et de sujets en vue d'améliorer la transparence et l'efficacité du Conseil. Il s'agit notamment d'accroître la transparence des séances informelles et des activités du Conseil, de la procédure de sélection des présidents des organes subsidiaires et des missions de visite, ainsi que de plusieurs autres propositions visant à améliorer la préparation des nouveaux membres du Conseil.

3. Nous continuons à insister sur l'importance de la question de la fonction de corédacteur et sur la nécessité de mettre en place un processus de répartition équitable des responsabilités entre les membres du Conseil : il reste encore beaucoup à faire pour assurer une participation active et équitable de tous les membres à la prise de décision, sachant que cette question a été débattue de manière approfondie par le Groupe de travail informel ces dernières années, notamment sous la Présidence

koweïtienne. Je me félicite que Saint-Vincent-et-les Grenadines ait poursuivi ce débat au sein du Groupe et nous espérons voir des résultats concrets dans un avenir proche.

4. La recherche d'un juste équilibre entre la transparence et l'efficacité reste une question importante, qui doit faire l'objet d'un débat plus approfondi, notamment en raison de l'augmentation de la charge de travail du Conseil ces dernières années. Ainsi, lorsque des consultations informelles sont prévues, les membres du Conseil pourraient être encouragés à ne pas s'exprimer en public. Si les membres souhaitent faire des déclarations publiques, ils pourraient être encouragés à être brefs et à réserver les débats de fond pour les consultations informelles. La présidence pourrait consulter les intervenants avant de déterminer le format d'une réunion du Conseil. Par exemple, si un orateur souhaite transmettre les informations dont il dispose aux membres du Conseil de manière confidentielle, la séance pourrait revêtir la forme d'une consultation privée ou informelle. En outre, le Secrétariat, le rédacteur ou la présidence pourraient donner leur avis sur l'opportunité de tenir des réunions sur la base des cycles de rapports établis et décider s'il est nécessaire ou non de tenir une réunion du Conseil ce mois-là.

5. Je me réjouis de constater que le Conseil fait tout son possible pour soumettre son rapport annuel à l'Assemblée générale en temps voulu. Toutefois, nous continuerons d'encourager les membres à veiller à ce que son contenu soit plus analytique et détaillé.

6. Un autre sujet que nous pensons important d'examiner est celui de la procédure régulière au sein des comités des sanctions du Conseil, notamment le rôle du médiateur à cet égard ; cette question revêt une importance considérable pour de nombreux États non membres du Conseil.

7. Lorsque certains membres bloquent des mesures du Conseil ou les déclarations à la presse et qu'il est impossible de parvenir à un consensus, nous devrions encourager des groupes de membres du Conseil à faire des déclarations publiques orales ou écrites conjointes, en particulier si des questions urgentes sont en jeu.

Nous constatons avec satisfaction que le Conseil et l'ONU dans son ensemble remplacent progressivement les réunions virtuelles par des réunions en présentiel, au fur et à mesure que les restrictions imposées à la ville de New York en raison de la pandémie de COVID-19 sont levées. Après l'apparition du virus et compte tenu de ses effets sur nos vies professionnelles, le Conseil s'est adapté avec succès aux circonstances exceptionnelles, faisant preuve d'une ingéniosité et d'une souplesse considérables lorsqu'il a élaboré de nouvelles méthodes de travail temporaires. Il s'agit d'un exemple positif de ce qui peut être réalisé lorsque les membres du Conseil se réunissent et se mobilisent de manière constructive pour assurer l'efficacité continue de ses travaux.

Comme je l'ai déjà dit et d'après mon expérience personnelle en tant qu'ancien Président du Groupe de travail informel, je peux affirmer avec certitude qu'une modification concrète et efficace des méthodes de travail du Conseil ne peut être réalisée qu'avec la coopération et la volonté réelle de tous les membres, comme nous l'avons constaté depuis le début de la pandémie. J'espère que cette souplesse, cette créativité et cette volonté d'innovation et de changement se poursuivront après la fin de la pandémie, ce qui permettra d'accroître l'efficacité, les capacités et la transparence du Conseil.

Nous demandons instamment à tous les membres du Conseil de continuer à adapter ses méthodes de travail à leurs besoins, en fonction de l'évolution de la situation, tout en maintenant des normes élevées de transparence et de responsabilité. En outre, nous réaffirmons le soutien de l'État du Koweït à un Conseil plus transparent, plus efficace et plus responsable grâce aux efforts de ses membres, notamment le Groupe de travail informel, et nous sommes prêts à soutenir ces efforts de toutes les manières possibles.

Annexe XVII

Déclaration de la Mission permanente de la Lettonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La récente adhésion de la Lettonie au Groupe Responsabilité, cohérence et transparence souligne l'importance qu'elle attache à la transparence et à la responsabilité des travaux du Conseil de sécurité. Celui-ci reste l'organe principal du maintien de la paix et de la sécurité internationales et ses actions sont lourdes de conséquences en matière de droit international.

L'année écoulée a démontré que les méthodes de travail ont été le principal garant du fonctionnement continu du Conseil et du système multilatéral. Nous saluons les efforts particuliers faits par le Conseil pour adapter les méthodes de travail en fonction des restrictions liées à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) en vigueur à New York. L'adaptation et l'ajustement des méthodes de travail ont été essentiels pour assurer la continuité des activités du Conseil. Nous félicitons tout particulièrement les États qui ont pris des mesures supplémentaires et adopté des approches novatrices pour assurer la transparence du Conseil en cette période difficile. Il était de la plus haute importance que l'ensemble des Membres de l'ONU puissent suivre les travaux du Conseil en ligne et participer aux débats publics en faisant des déclarations.

Nous devrions prendre note des enseignements tirés de la période actuelle pour renforcer encore la transparence, l'efficacité et l'efficience du Conseil et maintenir, chaque fois que possible, la participation virtuelle de haut niveau de tous les Membres de l'ONU lors de réunions tenues en présentiel. Les formats hybrides permettent la contribution d'un plus grand nombre de participants de haut niveau et un dialogue plus inclusif entre le Conseil et l'ensemble des Membres de l'ONU. Nous apprécions vivement la participation et la présence aux réunions virtuelles des intervenants de la société civile qui, dans certains cas, n'auraient pas été en mesure d'y assister en personne. En outre, en tant que membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, nous encourageons le Conseil à poursuivre la tendance positive consistant à institutionnaliser les séances récapitulatives mensuelles.

La Lettonie se félicite de l'adoption du rapport annuel du Conseil par l'Assemblée générale. Le rapport donne un aperçu précieux des travaux réalisés par le Conseil en 2020 et une description factuelle des activités menées pendant la pandémie de COVID-19. En outre, la pandémie a démontré que les méthodes de travail du Conseil devaient être transparentes, souples et efficaces, compte tenu notamment de sa capacité limitée à dialoguer avec l'ensemble des Membres.

Afin d'assurer la continuité des activités du Conseil en cas de crise inattendue, il convient de donner la priorité à la planification des interventions d'urgence et de prévoir des dispositions qui permettent au Conseil et à ses organes subsidiaires de mener à bien tous les aspects de leurs travaux sans interruption, notamment en ce qui concerne le vote sur les questions de fond et de procédure. Il convient de placer les possibilités fournies par la technologie au centre de cette planification. Les considérations relatives à la planification des interventions d'urgence devraient figurer dans le rapport annuel du Conseil. En outre, il devrait aller de soi que le Conseil et le Secrétariat partagent la responsabilité de faire tout leur possible pour améliorer et mettre en œuvre les procédures.

Il est essentiel pour la paix et la sécurité internationales et pour le multilatéralisme de créer les conditions permettant au Conseil de prendre des mesures décisives et de favoriser la coopération, même dans des circonstances difficiles. La Lettonie est prête à apporter sa contribution dans ce domaine et demande au Conseil de continuer à aller de l'avant. Nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers.

Annexe XVIII

Déclaration de Christian Wenaweser, Représentant permanent du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Liechtenstein s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence.

Permettez-moi de commencer par honorer la mémoire d'un de nos anciens collègues qui a apporté une grande contribution personnelle aux méthodes de travail du Conseil de sécurité. L'Ambassadeur Kenzo Oshima, en tant que Représentant permanent du Japon auprès de l'ONU, a supervisé l'adoption de la première note parue en 2006 sous la cote S/2017/507. Le Liechtenstein adresse ses condoléances et sa profonde gratitude à sa famille et à toutes celles et ceux qui l'ont connu.

Les méthodes de travail sont depuis longtemps un domaine qui fait l'objet de débats permanents et d'améliorations lentes et progressives, même avant que la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) nous mette au défi de poursuivre nos activités. Le Conseil a relevé le défi dans certains domaines ; il a trouvé de nouveaux modes de fonctionnement et accéléré l'utilisation d'innovations technologiques, ce qui, autrement, aurait pris beaucoup plus de temps. Il doit maintenant préserver ces améliorations tout en veillant à ne pas revenir aux méthodes de travail qui prévalaient avant la COVID-19 dans les domaines où les progrès générés par la pandémie n'ont pas été aussi notables. Le Liechtenstein espère que les contributions à ce débat permettront d'éclairer les discussions en cours au sein du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure et permettront, en parallèle, d'en tirer pleinement les enseignements afin que le Conseil soit mieux préparé aux crises futures.

Nous saluons les progrès réalisés dans la tenue de réunions par visioconférence au cours de la pandémie de COVID-19. Si, avant la pandémie, certains intervenants s'étaient adressés au Conseil de manière virtuelle, cette pratique s'est répandue dans les travaux du Conseil. Les intervenants ont eu une occasion inattendue d'éclairer les débats du Conseil, et des niveaux records de participation de haut niveau ont pu être atteints, sans faire peser sur le climat les coûts supplémentaires que les voyages correspondants auraient entraîné. La participation par visioconférence devrait désormais être largement acceptée lors des réunions du Conseil en vue de renforcer l'inclusivité de ses débats.

Lors de la reprise des réunions en salle, nous devons nous assurer que le Conseil n'a rien perdu de son agilité pour faire face aux situations avec l'urgence requise. En dehors de la salle, le Conseil n'a malheureusement pas pu procéder à des votes de procédure. Le vote de procédure peut être le signe d'un dysfonctionnement du Conseil lorsqu'il est utilisé fréquemment, mais il peut aussi être un moyen important de traiter les divergences et de garantir ainsi que le Conseil est adapté à l'objectif visé.

Le Liechtenstein note que le nombre de réunions organisées selon la formule Arria par les membres du Conseil a augmenté considérablement, et parfois d'une manière qui n'est clairement pas conforme à son objectif initial. Dans de nombreux cas, ces réunions apportent une valeur ajoutée importante aux travaux du Conseil sur des sujets pour lesquels une réunion formelle n'est pas possible et permettent de renforcer l'inclusivité et la pertinence du Conseil. Nous constatons de plus en plus que les réunions organisées selon la formule Arria sont utilisées pour créer une atmosphère négative dans les travaux du Conseil ou pour fournir une tribune permettant à un petit groupe d'États de promouvoir des positions et des intérêts politiques étroits.

Le Liechtenstein félicite l'Estonie d'avoir fait en sorte que la grande majorité des réunions se tienne de nouveau dans la salle du Conseil, suivant ainsi la tendance établie par la Présidence chinoise à la fin du mois de mai. À cet égard, la prochaine étape logique pour le Conseil est de rendre les débats publics réellement ouverts aux membres en veillant à ce que le format en présentiel, y compris les déclarations verbales, s'applique à tous les participants. La valeur ajoutée des débats publics réside dans leur caractère inclusif et transparent, les États Membres et États observateurs ayant la possibilité de contribuer aux débats sur un pied d'égalité avec les membres du Conseil. Dans sa forme actuelle, le Conseil risque de créer un système à « deux vitesses » concernant la participation aux débats publics, ce qui va à l'encontre de l'objectif même de ce format. Nous encourageons donc les membres du Conseil à examiner des modalités fiables pour la participation en présentiel aux débats publics, par exemple en prévoyant l'arrivée à heure fixe des États non membres du Conseil et l'utilisation de l'antichambre pour assurer un flux ininterrompu dans la liste des orateurs.

Annexe XIX

Déclaration de la Mission permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies

Malte remercie la Présidence estonienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur les méthodes de travail, pour la deuxième fois au cours de son mandat au Conseil. Nous considérons qu'il s'agit d'une réunion importante et sommes très reconnaissants de l'occasion qui nous est donnée d'exprimer nos points de vue sur cette question. Nous remercions également les intervenants d'aujourd'hui : l'Ambassadrice Inga Rhonda King, que nous remercions également pour son travail en tant que Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, ainsi que M^mes^ Sievers et Landgren, pour avoir présenté leurs idées et fourni de précieuses contributions.

Malte souligne la nécessité de continuer à s'appuyer sur ce qui a déjà été réalisé au fil des ans afin de se doter d'un Conseil plus efficace et transparent ; un Conseil qui incarne les valeurs du dialogue et du multilatéralisme. Nous sommes convaincus que les efforts déployés pour atteindre cet objectif contribueront également à ce que le Conseil continue de bénéficier de la confiance et du respect de nos citoyens. Dans ce contexte, nous soulignons également l'importance que nous attachons à la présence d'intervenants issus d'organisations non gouvernementales et de la société civile, car ils sont les mieux placés pour nous fournir une image claire, précise et factuelle de la situation réelle sur le terrain.

Le débat public de cette année coïncide avec une période où nous commençons à voir la lumière au bout du tunnel. Alors que la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a eu une incidence considérable sur notre façon à tous de travailler, le Conseil a su adopter très rapidement la technologie et les solutions numériques et tenir des réunions en ligne lorsque la pandémie s'est déclenchée l'année dernière. Nous remercions les membres du Conseil, les présidences successives et toutes celles et ceux qui ont rendu cela possible.

Nous saisissons en outre cette occasion pour remercier de nouveau la France et la Tunisie de leurs remarquables efforts diplomatiques en vue de négocier et d'assurer l'adoption de la résolution 2532 (2020) du Conseil, qui fait écho à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial en ces temps difficiles. Malheureusement, les retards pris pour se mettre d'accord sur un texte final ont également souligné les lacunes des réunions virtuelles, et nous pensons que le Conseil aurait été plus prompt à réagir si les négociations avaient pu se dérouler dans le cadre d'échanges directs.

Dans ce contexte, nous nous félicitons que le Conseil revienne à des réunions en présentiel. Le Conseil étant le seul organe chargé d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous sommes fermement convaincus que les échanges quotidiens constituent une partie essentielle de son travail et contribuent considérablement à son efficacité. Nous nous réjouissons également que les États non membres du Conseil puissent de nouveau prononcer des déclarations dans la salle au lieu de soumettre des exemplaires électroniques en ligne, et nous encourageons la Présidence estonienne et les présidences futures à explorer de nouvelles voies et à les mettre en œuvre à cette fin.

Malte se félicite par ailleurs des progrès réalisés en ce qui concerne le niveau d'interaction avec les États non membres du Conseil. La présentation des priorités et les séances récapitulatives au début et à la fin de chaque présidence sont maintenant devenues un rendez-vous mensuel et donnent à l'ensemble des Membres de l'Organisation l'occasion d'interagir directement avec les membres du Conseil. Les

efforts déployés pour que ces réunions se poursuivent à distance et la grande participation pendant la pandémie montrent qu'elles sont appréciées et qu'elles apportent une valeur ajoutée à l'ensemble des Membres de l'Organisation.

Annexe XX

Déclaration de Craig John Hawke, Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Angola, de l'Australie, de la Belgique, de la Bolivie, du Chili, de la Colombie, de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, de l'Espagne, de l'Éthiopie, de la Guinée équatoriale, du Guatemala, de l'Indonésie, de l'Italie, de la Jordanie, du Kazakhstan, du Koweït, du Liban, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Malaisie, du Nigéria, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Pérou, de la Pologne, de la République de Corée, de la République dominicaine, du Rwanda, du Sénégal, de la Suède, du Tchad et de l'Uruguay.

Nous avons l'honneur de présenter cette déclaration au nom de 35 pays, représentatifs de tous les groupes régionaux, qui ont eu le privilège d'être élus par l'Assemblée générale pour siéger au Conseil de sécurité au cours de la dernière décennie : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Australie, Belgique, Bolivie, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Égypte, Espagne, Éthiopie, Guinée équatoriale, Guatemala, Indonésie, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République de Corée, République dominicaine, Rwanda, Sénégal, Tchad, Suède et Uruguay.

Les membres élus, passés et présents, continuent d'attacher une importance particulière aux méthodes de travail du Conseil de sécurité. Il est essentiel de mettre au point de bonnes méthodes de travail et de les rendre équitables. Celles-ci constituent un aspect fondamental de ses résultats et de sa responsabilité à l'égard de l'ensemble des Membres de l'ONU et de la Charte des Nations Unies. De bonnes méthodes de travail, quelle que soit leur portée, créent un environnement qui permet à chaque membre du Conseil de participer pleinement, de contribuer à des débats éclairés et de jouer un rôle à part entière et significatif dans les travaux du Conseil. Cela devient encore plus important lorsqu'il n'y a pas d'unité entre les membres du Conseil concernant une question spécifique et qu'une solution politique semble être hors de portée.

Les effets sans précédents de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ont obligé le Conseil à adapter ses méthodes de travail afin d'assurer la continuité des activités tout en maintenant la transparence requise. Nous remercions l'Estonie et Saint-Vincent-et-les Grenadines d'avoir organisé cette réunion dans le but de réfléchir aux enseignements à tirer de cette époque pour l'avenir. Nous nous réjouissons de cette occasion qui nous est donnée et, conformément à votre note de cadrage, nous aimerions vous faire part de certaines observations et propositions actuelles et plus anciennes, en espérant qu'elles seront dûment prises en considération par les membres du Conseil.

- Nous saluons les efforts déployés par le Conseil pour assurer le retour à des réunions en présentiel dans la salle et comptons sur la participation de l'ensemble des Membres de l'ONU en tant qu'observateurs et, lorsque la santé et la sécurité le permettent, en tant que participants également.
- Nous encourageons le Conseil à rétablir pleinement l'application de son règlement intérieur provisoire dès que possible, afin de permettre des votes de procédure sur la programmation des réunions et la participation d'intervenants, par exemple. À cet égard, nous encourageons les membres du Conseil à entamer un dialogue en vue de considérer les réunions virtuelles du Conseil comme des « réunions formelles », afin qu'il soit mieux préparé dans le cas exceptionnel où

des circonstances similaires à celles vécues lors de la pandémie de COVID-19 se reproduiraient.

- Nous encourageons le Conseil à continuer de permettre aux intervenants de s'adresser à lui virtuellement. Les solutions à distance permettent aux membres du Conseil d'inviter des intervenants dont les connaissances de terrain apportent une valeur ajoutée aux débats du Conseil. Nous continuons à encourager l'inclusion et la participation effective de représentants de la société civile, y compris des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, en tant qu'intervenants.

- Dans l'intérêt de la transparence et de la visibilité des travaux du Conseil pour l'ensemble des Membres, nous souhaitons que les séances du Conseil, tenues tant à distance qu'en présentiel, soient publiées dans le Journal des Nations Unies. Nous continuons d'encourager la Présidence à entretenir des contacts réguliers avec les autres chefs des principaux organes de l'ONU. Nous encourageons également les présidences à inscrire toutes les réunions informelles dans le programme de travail mensuel et à poursuivre les efforts visant à rendre les programmes de travail aussi pratiques que possible pour l'ensemble des Membres de l'ONU.

- Nous encourageons les efforts particuliers visant à approuver des déclarations publiques à l'issue des réunions tenues à distance pendant la pandémie. Dans cette optique, nous invitons les membres du Conseil à établir la pratique consistant à approuver des déclarations publiques à l'issue de toutes les séances privées, dans l'intérêt de la transparence et de l'inclusion.

- Nous saluons les débats ordinaires tenus par le Conseil, notamment sous la direction de Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui préside le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, en vue d'améliorer les méthodes de travail du Conseil, en particulier la transparence, l'efficacité et l'agilité. Nous encourageons la poursuite des débats avec le Secrétariat en vue de tirer les enseignements de l'expérience acquise par le Conseil pendant la pandémie, de chercher à améliorer les circonstances actuelles et de mettre en place un plan d'urgence adéquat pour relever des défis semblables à l'avenir.

- Nous invitons les membres du Conseil à être aussi francs et interactifs que possible lors des séances préliminaires et récapitulatives organisées en début et fin de présidence. Nous encourageons les membres du Conseil à envisager d'autres moyens de tenir les Membres informés de ses travaux et des documents à l'étude tout au long du mois.

- Les membres du Conseil devraient continuer à réfléchir à des moyens novateurs d'adapter le format et le contenu des séances pour optimiser les chances que ses débats aboutissent à des résultats concrets.

- Les membres du Conseil devraient mener une réflexion et des discussions franches sur la charge de travail qui ne cesse de s'alourdir et les séances qui se multiplient. S'il importe de continuer à prêter attention aux situations inscrites à son ordre du jour, le Conseil devrait être prêt à innover et à adapter ses méthodes afin d'utiliser au mieux son temps. Au lieu de programmer des réunions ordinaires sur chaque rapport du Secrétaire général, il devrait consacrer davantage de ressources aux situations de crises graves.

- Nous saluons les efforts déployés par le Conseil pour mettre en œuvre les dispositions de la note parue sous la cote S/2017/507 et des notes ultérieures adoptées en 2019 parues sous les cotes S/2019/990 à S/2019/997. Nous nous

félicitons des mesures positives prises afin que les membres nouvellement élus s'intègrent rapidement aux travaux du Conseil.

- Dans le même temps, nous demandons instamment au Conseil d'établir enfin le principe d'une répartition juste et équitable des tâches, notamment la présidence des organes subsidiaires, qui devrait être une responsabilité partagée des 15 membres, ainsi que la fonction de rédacteur, afin que les idées et les initiatives de tous les membres soient exploitées au mieux. Cet esprit devrait également s'appliquer aux négociations sur les documents du Conseil.
- Il convient de consulter et d'associer étroitement les présidents des organes subsidiaires du Conseil aux débats ainsi qu'à la rédaction et à la préparation des documents et initiatives pertinents du Conseil relatifs aux comités qu'ils président, compte tenu des compétences et des connaissances qu'ils ont acquises, notamment grâce aux voyages qu'ils effectuent régulièrement dans les régions concernées et qui devraient reprendre dès que possible.
- Exercer ou menacer d'exercer un droit de veto a un impact très négatif, par effet de ricochet, sur les méthodes de travail du Conseil, notamment lorsqu'elles ne sont pas appliquées de manière uniforme et cohérente et tendent à exclure des membres élus.
- Une fois les décisions approuvées, le Conseil devrait en permanence les passer en revue et les appliquer, au lieu de les examiner uniquement lors de ses débats ordinaires.
- Les membres du Conseil devraient continuer à rechercher des moyens novateurs de collaborer avec les pays concernés afin de garantir leur participation, en particulier lors de la prise de décisions, comme le prévoit la Charte, ainsi qu'avec des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, des organisations régionales et sous-régionales et des pays visés dans le cas des comités des sanctions du Conseil. Sans une coordination adéquate avec les principales parties prenantes, les décisions du Conseil ne pourront être mises en œuvre de manière intégrale et effective.
- Les membres du Conseil devraient continuer à créer des espaces informels pour tenir des débats plus constructifs afin de trouver des stratégies et des solutions collectives aux situations dont le Conseil est saisi.
- Les membres du Conseil devraient continuer à promouvoir une plus grande interaction avec la Commission de consolidation de la paix, organe consultatif du Conseil qui joue un rôle important dans la prévention de la résurgence des conflits et, dans la mesure du possible, envisager de produire des documents conjoints pertinents.
- Les membres du Conseil devraient faire un meilleur usage, à intervalle plus régulier, des séances d'évaluation des situations.
- Les membres du Conseil devraient utiliser, comme le prévoit le Règlement intérieur provisoire, les points inscrits au titre des « Questions diverses » afin de veiller à ce que les menaces émergentes soient examinées en temps utile. Le Conseil devrait faire de son mieux pour combler le fossé entre l'alerte précoce et l'action rapide.
- Nous encourageons le Conseil à diffuser un projet de programme de travail avant son adoption et à fournir des notes de cadrage sur les séances d'information et réunions du Conseil à tous les États Membres dès que possible pour les tenir informés en toute transparence de ses activités mensuelles.

- Les lignes directrices des organes subsidiaires devraient être révisées afin de permettre aux organes de s'acquitter plus efficacement de leurs mandats et de leurs tâches. Elles devraient incorporer davantage d'éléments relatifs à l'état de droit.

- Les membres du Conseil devraient continuer à étudier des moyens d'élaborer et d'améliorer les dispositions régissant les missions de visite du Conseil dans un souci d'efficacité et de souplesse accrues, notamment en utilisant différentes modalités lorsqu'ils planifient des missions de visite, comme l'envoi de groupes plus restreints.

- Nous encourageons les petits groupes de membres du Conseil partageant les mêmes idées à s'exprimer sous la forme de déclarations orales ou écrites conjointes si les actions du Conseil ou les déclarations à la presse sont bloquées et qu'aucun consensus n'est atteint, en particulier lorsqu'il s'agit de questions urgentes.

- De toute évidence, la formule Arria reste utile pour les membres du Conseil. Toutefois, afin de conserver l'avantage initial de la formule Arria, les réunions ne devraient pas servir à influencer l'opinion publique mais à éclairer les décisions du Conseil. À cet égard, nous encourageons les membres du Conseil à utiliser cette formule de manière à ne pas nuire aux questions inscrites à son ordre du jour, ainsi qu'à rechercher un équilibre entre les séances publiques et privées organisées selon la formule Arria.

- Le Conseil devrait continuer de s'employer à rendre les procédures applicables dans le cadre de ses régimes de sanctions plus équitables et plus claires, afin de respecter les normes internationales en matière de garanties de procédure régulière, notamment en créant des mécanismes d'examen appropriés et adaptés, semblables à ceux du Médiateur créés pour d'autres régimes de sanctions en application de la résolution 1267 (1999) du Conseil.

- Nous saluons les efforts déployés par le Conseil pour soumettre son rapport annuel à l'Assemblée générale en temps voulu. Toutefois, nous encourageons le Conseil à fournir un rapport beaucoup plus détaillé et analytique, ce qui contribuera à réaliser son objectif de transparence et permettra de tenir les membres bien informés des questions dont il est saisi.

Le Conseil doit respecter les engagements qu'il a pris dans la note du Président publiée sous la cote S/2017/507 et les notes adoptées ultérieurement concernant ses méthodes de travail. Cela doit s'accompagner d'un changement de mentalité ainsi que du courage et de la volonté de faire les choses différemment et d'exercer les pouvoirs conférés par la Charte afin de garantir une action rapide et efficace au nom des États Membres. L'expérience acquise au cours de la pandémie offre une occasion unique d'examiner d'un œil critique la manière dont le Conseil travaille et innove, en vue d'améliorer encore son agilité, à savoir la capacité de s'adapter rapidement à l'évolution des circonstances qui peuvent avoir un impact sur son fonctionnement, ainsi que son efficacité, son efficience et sa transparence. Les membres du Conseil ont notre plein soutien dans cette tâche.

Annexe XXI

Déclaration de Munir Akram, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions le Président d'avoir organisé ce débat public du Conseil de sécurité sur ses méthodes de travail dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

Nous remercions également tous les intervenants d'aujourd'hui de leurs réflexions sur la question, en particulier la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines en sa qualité de Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

Fondées sur l'Article 30 de la Charte des Nations Unies, les méthodes de travail du Conseil ont fait l'objet d'une d'adaptation continue en fonction de l'évolution des circonstances. Depuis sa création en 1993, le Groupe de travail informel mène des travaux déterminants pour faire évoluer les méthodes de travail.

Le but premier était non seulement d'améliorer l'efficacité des méthodes de travail mais aussi d'accroître leur transparence ainsi que le dialogue et les interactions avec l'ensemble des Membres de l'ONU sur les questions dont le Conseil est saisi. Il incombe donc au Groupe de trouver le juste équilibre entre le déroulement harmonieux et fluide des travaux du Conseil et la transparence et l'ouverture à l'ensemble des Membres.

Le Règlement intérieur provisoire du Conseil est également très clair sur la question de la participation de l'ensemble des Membres de l'ONU et de la transparence des méthodes de travail du Conseil.

Aux termes des dispositions de l'article 48 du Règlement, « [à] moins qu'il n'en décide autrement, le Conseil de sécurité siège en public ».

Les consultations du Conseil ont donc été envisagées comme une exception, et non comme la norme.

En outre, dans la note publiée en 2017 sous la cote S/2017/507, le Conseil « réaffirme sa détermination à recourir davantage aux séances publiques, en particulier lorsqu'il commence l'examen d'une question », afin de rendre ses travaux plus transparents.

Dans la pratique, cependant, la participation de l'ensemble des Membres de l'ONU aux questions relatives à la paix et à la sécurité internationales semble avoir été progressivement restreinte au fil des ans. La tendance du Conseil est désormais de se réunir à huis clos autant que possible.

La pandémie de COVID-19 a ouvert la possibilité d'utiliser de nouvelles technologies et des méthodes novatrices pour mener les travaux du Conseil.

L'utilisation de la visioconférence a permis au Conseil de continuer à entendre des exposés et d'assurer la participation de ses membres malgré le confinement mondial décrété pendant la pandémie. Ses méthodes de travail ont été adaptées pour répondre aux contraintes physiques imposées par la pandémie.

Idéalement, l'utilisation de ces technologies et les méthodes de travail novatrices auraient dû permettre une plus grande participation au Conseil.

Mais les adaptations apportées aux méthodes de travail du Conseil à cause de la pandémie semblent s'être faites au détriment de la capacité même de ses États non membres à participer efficacement à ses travaux.

Par le passé, les débats publics du Conseil donnaient l'occasion aux États non membres d'être présents et d'exprimer leurs points de vue sur des questions importantes concernant la paix et la sécurité.

Dans la note, il est souligné que le Conseil « exprime sa volonté de continuer de prendre des mesures pour améliorer l'interactivité de ses débats publics et faire en sorte que leur thème soit mieux circonscrit ».

Malheureusement, en remplaçant la participation par visioconférence des États non membres par la soumission de déclarations écrites, les méthodes de travail adoptées pendant la pandémie ont porté atteinte à l'un des rares canaux disponibles pour la participation de l'ensemble des Membres de l'ONU sur les questions de paix et de sécurité internationales.

Par ailleurs, les déclarations écrites soumises par les États non membres sont diffusées sous forme de recueil distinct et ne font pas partie des comptes rendus officiels des séances.

Cela va à l'encontre de l'essence et de l'objectif du Groupe de travail informel, des notes du Président successives sur les méthodes de travail, des dispositions pertinentes du Règlement intérieur provisoire et du rôle du Conseil d'agir « au nom » de tous les États Membres, que lui confère la Charte.

Avec la levée progressive des restrictions liées à la COVID-19, le Conseil doit assurer la participation effective et concrète des États non membres sur les questions qui les concernent directement. Les dispositions relatives à la participation des États non membres prises en raison de la COVID-19 étaient des exceptions ; elles ne peuvent et ne doivent pas devenir la pratique permanente du Conseil.

Les technologies et les innovations utilisées pour contourner les limitations physiques imposées par la pandémie doivent être adaptées afin de garantir une plus grande transparence et une participation plus large des États non membres.

En outre, les Articles 31 et 32 de la Charte, qui prévoient que des États non membres soient invités à participer aux débats sur des questions qui les concernent directement, dans le cadre des travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires, devraient être pleinement appliqués.

Les travaux du Groupe de travail informel montrent qu'au fil des ans, les membres non permanents ont largement contribué à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil. En principe, les membres non permanents doivent faire preuve de responsabilité et de réactivité à l'égard de l'ensemble des Membres de l'ONU, étant donné qu'ils sont élus.

Nous espérons que le Groupe de travail informel et l'ensemble des Membres de l'ONU continueront à jouer leur rôle pour accroître la transparence et la responsabilité du Conseil tout en garantissant son efficacité.

Annexe XXII

Déclaration de Cho Hyun, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Président d'avoir convoqué le débat public de ce jour et les intervenants de leurs exposés instructifs.

La République de Corée salue les efforts déployés au cours des 15 derniers mois par les membres du Conseil de sécurité pour assurer la poursuite de ses activités malgré les contraintes liées à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

Compte tenu de la stabilisation progressive de la situation liée à la COVID-19 à New York, ma délégation estime qu'il est temps pour nous de réfléchir aux procédures et pratiques inspirées de la pandémie qui doivent être conservées et aux améliorations qui pourraient être apportées, étant donné que des défis semblables sont susceptibles de se produire à l'avenir.

En outre, face à un défi mondial qui exige de nous une réponse mondiale, il est devenu d'autant plus important d'améliorer la démocratie, l'efficacité et la responsabilité des travaux du Conseil.

Dans ce contexte, tout en m'associant à la déclaration présentée par la Nouvelle-Zélande au nom des anciens membres élus du Conseil au cours de la dernière décennie, je voudrais souligner les points ci-après à titre national.

Premièrement, nous devons préserver et mieux exploiter les avantages que présentent les séances virtuelles et que le Conseil a pu constater lors de la pandémie. Les réunions virtuelles se sont avérées utiles pour tenir compte des points de vue des personnes travaillant sur le terrain dans les travaux du Conseil et ont facilité la participation à haut niveau. Il est évident que la visioconférence ne pourra jamais remplacer complètement les interactions en personne, mais il y aura certainement de nombreuses situations où les réunions virtuelles seront avantageuses. Dans cette optique, nous encourageons le Conseil à envisager de donner aux réunions à distance un statut officiel, ce qui lui permettra d'être mieux préparé si une autre situation exceptionnelle comme la pandémie devait se produire à l'avenir.

Deuxièmement, ma délégation espère que le Conseil sera en mesure de mener des débats plus sérieux en vue de limiter l'utilisation du droit de veto. Il est largement admis que le droit de veto est au centre des problèmes qui compromettent la capacité du Conseil à remplir pleinement son mandat. Dans la section consacrée aux points de convergences dans le document issu des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil tenues cette année, les coprésidentes ont indiqué qu'un nombre important et croissant d'États Membres était favorable à une limitation du droit de veto. Nous estimons que, pour le moins, il ne devrait pas y avoir d'élargissement du droit de veto dans la future réforme du Conseil.

Troisièmement, nous soutenons les efforts visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil afin de permettre aux membres permanents et aux membres élus de travailler autant que possible sur un pied d'égalité. À cet égard, ma délégation soutient les appels en faveur d'une répartition équitable du travail, notamment en ce qui concerne la fonction de rédacteur et la présidence d'organes subsidiaires, entre les 15 membres du Conseil. Nous demandons également au Conseil de trouver des moyens d'améliorer la préparation des membres nouvellement élus afin qu'ils puissent être opérationnels dès leur entrée en fonction.

Quatrièmement, les efforts visant à améliorer la transparence et la responsabilité dans les travaux du Conseil doivent se poursuivre sans relâche. Ma délégation encourage le Conseil à approfondir sa coopération avec la Commission de consolidation de la paix, qui est bien placée pour aider à mobiliser un large éventail de parties prenantes et fournir au Conseil des avis qui portent sur l'ensemble du processus de paix.

Nous estimons qu'il faut s'efforcer de maximiser le nombre de séances publiques et, dans les cas où des consultations sont jugées nécessaires, il convient de faciliter autant que possible la participation des États non membres qui sont parties au différend examiné. Ma délégation souhaiterait également que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police participent davantage aux premiers stades du processus de décision pour les missions dans lesquelles leurs forces sont impliquées. Enfin, et surtout, il nous faut adopter formellement le Règlement intérieur provisoire actuel.

La République de Corée réaffirme sa volonté de continuer à travailler de manière constructive avec l'ONU et d'autres États Membres afin d'aider le Conseil à s'acquitter de son mandat directeur de maintien de la paix et de la sécurité internationales de manière plus démocratique, efficace, efficiente, transparente et souple.

Annexe XXIII

Déclaration de Burhan Gafoor, Représentant permanent de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la Mission permanente de l'Estonie d'avoir organisé ce débat important sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Ma délégation apprécie également le rôle moteur joué sur cette question par Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui préside le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Nous remercions l'Ambassadrice Inga Rhonda King ; Loraine Sievers, ancienne chef du Service du secrétariat du Conseil et co-auteur de la quatrième édition de l'ouvrage intitulé « The Procedure of the UN Security Council » ; et Karin Landgren de Security Council Report, pour leurs exposés instructifs présentés aujourd'hui.

Singapour a toujours été un fervent partisan de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil. Organe majeur de l'ONU doté de pouvoirs étendus, le Conseil est habilité à imposer des obligations contraignantes, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Compte tenu de ces pouvoirs, il se doit de respecter les plus hauts niveaux de transparence et de responsabilité. Pourtant, la myriade de pratiques et de méthodes de travail du Conseil reste complexe, voire obscure. Il est donc important d'améliorer ses méthodes de travail pour accroître la transparence et la responsabilité. Cela profite à tous les États, grands ou petits, y compris les membres permanents. Il s'agit d'un domaine dans lequel nous pouvons obtenir des résultats immédiats et notables, sans nous perdre dans les détails juridiques et techniques liés à la modification de la Charte.

Le thème du débat d'aujourd'hui est « agilité et innovation ». Je voudrais souligner plusieurs aspects à cet égard. Premièrement, nous félicitons le Conseil d'avoir continué à faire preuve d'agilité et d'innovation face aux défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Le Conseil a été le premier organe principal de l'ONU à adapter ses pratiques pour assurer la continuité des activités, notamment par le recours étendu aux visioconférences et par sa procédure de vote modifiée. Il a également fait preuve de transparence en expliquant ses pratiques modifiées, au moyen de lettres publiées au début du mois par chaque présidence. Nous nous félicitons de la poursuite de cette pratique. Cela montre que le Conseil ne considère pas ses méthodes de travail comme immuables.

Deuxièmement, pour rester agile, le Conseil doit représenter l'ensemble des Membres et, partant, être inclusif. Les résultats en matière d'inclusivité sont mitigés. Nous félicitons le Conseil d'avoir instituer des séances préliminaires et récapitulatives pour chaque présidence et de les avoir officialisées dans le programme de travail mensuel. Nous nous réjouissons également que le programme de travail du Conseil soit désormais également publié dans le Journal des Nations Unies et non plus seulement sur le site Internet distinct du Conseil, ce qui permet d'assurer une large diffusion à l'ensemble des Membres de l'ONU qui peuvent se préparer à l'avance et participer, le cas échéant. Cela est particulièrement vrai pour les petits États qui peuvent avoir plus de difficultés à suivre en détail toutes les activités du Conseil.

Cependant, nous sommes déçus que la majorité des débats publics continuent à ne présenter que les déclarations des intervenants et des membres du Conseil, alors que les États non membres du Conseil qui souhaitent participer ne peuvent soumettre que des déclarations écrites. Le débat actuel sur l'importante question des méthodes de travail du Conseil, au cours duquel il aurait été utile que tous les Membres puissent exprimer leur points de vue, en est l'illustration. Au moment où le recueil de déclarations sera distribué, le Conseil aura déjà porté son attention sur d'autres

questions. Cela va à l'encontre de l'objectif des débats publics, puisque le Conseil n'écoute essentiellement que lui-même. Nous proposons donc que les États non membres du Conseil soient autorisés à prendre la parole lors de tous les débats publics, comme cela était le cas avant la pandémie. On pourrait également envisager de recourir à l'enregistrement vidéo pour tenir compte des décalages horaires le cas échéant.

Mon troisième point porte sur la transparence. Sans transparence, l'inclusion ne suffit pas. Malheureusement, nous constatons que le nombre de séances privées du Conseil reste élevé. Sur 269 séances tenues par visioconférence en 2020, 126 étaient privées. Sans compter les débats privés qui ont lieu au titre du point « Questions diverses ». Ces débats sont très importants car ils portent souvent sur les questions les plus pressantes du moment. Nous proposons donc que les thèmes de ces débats figurent dans le programme de travail. Nous comprenons la nécessité de tenir des séances privées car certains débats sont plus faciles à mener dans un cadre privé. Cependant, les États Membres ont le droit de savoir au moins quelles sont les questions à l'examen et à quel moment cet examen a lieu. Autrement, les débats tenus au titre des « Questions diverses » pourraient tout aussi bien être des réunions fictives.

Quatrièmement, l'innovation doit être accompagnée de perspectives. Même lorsque nous innovons, nous ne devrions pas perdre de vue les objectifs et les intentions initiales d'une initiative donnée. Les réunions en ligne étant relativement faciles à organiser, on a assisté à une prolifération de visioconférences, de manifestations de haut niveau et de réunions tenues selon la formule Arria. En soi, cela n'est pas forcément une mauvaise chose et nous félicitons tous les membres du Conseil d'avoir travaillé sans relâche et d'avoir augmenté leur productivité. Néanmoins, nous insistons sur la nécessité de privilégier la qualité plutôt que la quantité. En particulier, les réunions organisées selon la formule Arria constituent un cas intéressant. Elles ont été initialement envisagées comme une plateforme permettant au Conseil d'examiner des sujets sensibles avec l'aide d'intervenants externes. Mais les réunions organisées récemment selon cette formule semblent être plus conflictuelles que consultatives. Le caractère facultatif de ces réunions, ainsi que la tendance récente à les rendre largement publiques dans un cadre de réseaux sociaux hyperconnectés, risque de créer des caisses de résonance qui divisent davantage le Conseil au lieu de l'unir. Nous estimons que la formule Arria reste pertinente pour promouvoir des débats francs et faire la lumière sur les nouveaux défis en matière de sécurité. Néanmoins, nous espérons que les membres du Conseil éviteront de politiser cet outil.

Pour conclure, nous invitons tous les membres à continuer d'œuvrer de manière constructive à améliorer les méthodes de travail du Conseil par des propositions concrètes. Nous attendons avec intérêt le résumé analytique de toutes les déclarations et propositions faites lors de ce débat, ainsi que les résultats du Groupe de travail informel, sous la direction avisée de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Annexe XXIV

Déclaration de Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je souhaite féliciter l'Estonie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et la remercier d'avoir organisé ce débat sur la question des méthodes de travail du Conseil. Je souhaite également saluer le rôle moteur joué par l'Ambassadrice Inga Rhonda King de Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui a dirigé les débats du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le distingué représentant de l'Union européenne.

Les méthodes de travail, non seulement du Conseil mais aussi des autres organes de l'ONU, ont toujours suscité un intérêt pour un grand nombre de délégations, car elles sont intrinsèquement liées au fonctionnement de l'Organisation, pierre angulaire mondiale du multilatéralisme. La question des méthodes de travail occupe de nouveau une place centrale au moment où nous essayons collectivement de surmonter les divers défis que la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) pose à la communauté internationale. Plus d'un an s'est écoulé depuis que la pandémie a déferlé sur le monde, paralysant dans un premier temps de nombreuses activités, y compris à l'ONU. Toutefois, avec le recul, nous estimons que le Conseil a fait preuve d'une remarquable résilience, conjuguant créativité et rigueur formelle, afin d'examiner les questions inscrites à son ordre du jour en temps voulu tout en garantissant les exigences formelles nécessaires, à la mesure des responsabilités que le Conseil assume en vertu de la Charte des Nations Unies.

Les effets de la pandémie sur le fonctionnement des institutions multilatérales ou, plus généralement, sur la conduite des relations diplomatiques elles-mêmes, ainsi que les changements et tendances susceptibles de se produire à long terme, doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie.

Cependant, même à ce stade, certaines des modalités de travail conçues depuis mars 2020 ont démontré leur valeur et devraient continuer à être appliquées même après la levée complète des restrictions imposées aux réunions en présentiel.

Premièrement, nous encourageons la poursuite de la pratique permettant à des intervenants de participer aux réunions du Conseil par liaison vidéo. Cela permet au Conseil d'envisager la participation d'un plus grand nombre d'intervenants et, partant, de bénéficier d'un plus large éventail de sources d'information et de points de vue pour éclairer ses débats. La participation aux réunions du Conseil par visioconférence semble être bien plus efficace pour les intervenants également, car elle perturbe beaucoup moins leurs journées de travail. Il s'agit en outre d'une solution efficace et rentable aux contraintes logistiques que les intervenants rencontrent lorsqu'ils doivent se rendre à New York.

Deuxièmement, la Slovaquie a toujours soutenu les efforts visant à ouvrir davantage les travaux du Conseil, notamment en renforçant son interaction avec les autres États Membres. À cet égard, les débats publics ont toujours joué un rôle central. Ma délégation remercie vivement le Conseil d'avoir permis aux États non membres de présenter, par des déclarations écrites, leurs points de vue lors des débats publics organisés tout au long de la pandémie. Cette démarche devrait, selon nous, se poursuivre indépendamment de l'existence de restrictions, car elle permet à la fois d'assurer efficacement la pleine participation des États non-membres et la gestion du temps lors des réunions du Conseil.

Nonobstant les questions particulières soulevées par la pandémie, ma délégation souhaite souligner la nécessité de mettre pleinement en œuvre les mesures et engagements existants énoncés dans la note actualisée et publiée sous la cote S/2017/507, ainsi que dans les notes publiées sous les cotes S/2019/900 à S/2019/997, adoptées le 27 décembre 2019. De même, l'amélioration des méthodes de travail et la quête pour plus de transparence, d'ouverture, de représentativité et de responsabilisation au sein du Conseil doit rester un processus constant et cohérent.

Plus précisément, nous encourageons le Conseil à collaborer plus étroitement avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police afin d'éclairer sa prise de décision et d'inciter l'ensemble des Membres à soutenir les opérations de maintien de la paix.

Approfondir et intensifier les relations et les échanges avec la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme, ainsi qu'avec d'autres instances compétentes, pourrait améliorer l'efficacité du Conseil dans sa gestion des conflits et renforcer le rôle qu'il joue dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix.

Troisièmement, les travaux des organes subsidiaires du Conseil sont essentiels pour la mise en œuvre de ses décisions. Par conséquent, leurs méthodes de travail devraient être encore améliorées, en particulier dans les cas qui peuvent toucher aux droits humains des personnes concernées et à leur droit à une procédure régulière. Ceci est particulièrement pertinent pour les différents comités des sanctions, compte tenu, entre autres, des sanctions de révision judiciaire auxquelles les décisions ont été soumises dans diverses juridictions.

Le rôle des membres non permanents dans l'élaboration et la codification des méthodes de travail du Conseil s'est avéré très précieux et constructif. Je souhaite à la Présidence et Vice-Présidence du Groupe de travail informel tout le succès possible dans la conduite des importants travaux du Groupe.

Annexe XXV

Déclaration de la Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies au nom du Groupe des États de même avis sur les sanctions ciblées

Je remercie la Présidence estonienne et Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui préside le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, d'avoir organisé ce débat public. Je remercie également les intervenants de leurs observations.

La présente déclaration est faite au nom du Groupe des États de même avis sur les sanctions ciblées composé de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Chili, du Costa Rica, du Danemark, de la Finlande, de l'Irlande, du Liechtenstein, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse.

Garantir la transparence et l'efficacité des travaux du Conseil passe par le renforcement de procédures équitables et claires et le respect des règles dans les régimes de sanctions de l'ONU.

Tout en soulignant que les sanctions restent un outil indispensable qui permet au Conseil de relever les défis de la sécurité mondiale, le Groupe estime que l'ONU doit jouer un rôle de premier plan dans la conception de sanctions assorties de garanties adéquates pour protéger les droits des personnes inscrites sur la liste de ses régimes de sanctions.

Les actes de transposition des sanctions de l'ONU ont été et continuent d'être examinés par les tribunaux nationaux et régionaux du monde entier. L'ONU doit disposer de procédures équitables et claires pour que les États Membres n'aient pas de difficultés à appliquer les sanctions de l'ONU, ce qui est essentiel pour garantir l'efficacité et la légitimité des sanctions.

Le Bureau du Médiateur est chargé d'examiner uniquement les cas inscrits sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL et Al-Qaida. Or, il existe 13 autres comités des sanctions, pour lesquels on ne dispose pas de système indépendant et efficace d'examen des listes. Cela pose donc le problème de la garantie d'une procédure régulière concernant les autres régimes de sanctions du Conseil. Les cours et tribunaux, qui sont de plus en plus saisis sur des questions relatives aux régimes de sanctions ne disposant pas de mécanisme de médiation, ont souligné l'absence de garanties d'une procédure régulière.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil de traiter ces préoccupations avec agilité et innovation en envisageant de créer un mécanisme d'examen qui fournisse une protection équivalente à celle du Médiateur pour d'autres régimes de sanctions tout en tenant compte de chaque contexte. À l'appui de ces débats, le Groupe a soumis des propositions au Conseil de sécurité le 11 juin 2021.

Afin que le mécanisme tienne compte du contexte, des procédures claires et équitables doivent comprendre les éléments clefs suivants :

- Accès des personnes et entités inscrites sur la liste à un mécanisme d'examen ;
- Accès des personnes inscrite sur la liste à un conseiller juridique ;
- Examen impartial et indépendant des éléments de preuve servant de base à l'inscription et au maintien sur la liste ;
- Décision contraignante sur le maintien sur la liste ou la radiation de la liste.

Les objectifs du Bureau du Médiateur et du mécanisme d'examen indépendant proposé sont fondamentalement les mêmes : fournir des procédures équitables aux personnes et entités inscrites sur la liste. Dans les deux cas, il faut un examen impartial, une procédure indépendante, une écoute attentive et un dialogue avec les demandeurs. Dans les deux cas, il s'agit d'améliorer la validité, l'efficacité et la légitimité des régimes de sanctions.

Le Groupe souhaite également rappeler qu'il existe d'autres possibilités, telles que l'élargissement du mandat du médiateur à tous les régimes de sanctions ou le renforcement du point focal pour les demandes de radiation en un mécanisme d'examen indépendant et efficace. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a démontré que le Conseil pouvait faire preuve d'innovation, d'agilité, de souplesse et de créativité. Nous lui demandons instamment de procéder du même esprit pour améliorer les garanties d'une procédure régulière de ses régimes de sanctions.

- S'agissant du Bureau du Médiateur, le dialogue virtuel sur le renforcement des garanties d'une procédure régulière dans le cadre du système de sanctions de l'ONU, tenu le 17 décembre 2020, a démontré et souligné les réalisations du Bureau depuis sa création. Ce mécanisme a fait ses preuves concernant la protection des droits humains.

Le Bureau du Médiateur devrait être en mesure de s'acquitter de son mandat de manière indépendante, impartiale et efficace, comme le prévoit la résolution 2368 (2017) du Conseil. Les membres du Groupe demeurent préoccupés par le fait que cette indépendance est compromise par le statut contractuel et les dispositions institutionnelles actuels du Bureau du Médiateur au sein du Secrétariat.

Par conséquent, nous prions aussi instamment le Secrétaire général et le Conseil de renforcer la capacité du Bureau du Médiateur et de prendre les dispositions voulues pour qu'il puisse continuer à s'acquitter de son mandat en toute indépendance et efficacité. Le Bureau doit également se voir allouer les ressources et l'appui dont il a besoin.

Le Groupe prie instamment le Secrétaire général le Conseil à poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer les méthodes de travail de ce dernier en veillant à ce que les garanties d'une procédure régulière et les droits de l'homme soient respectés, en ce qui concerne tant l'imposition de sanctions que les mesures d'application ultérieures. Il est prêt à soutenir les efforts visant à améliorer les sanctions de l'ONU à l'avenir afin qu'elles restent un outil efficace pour que le Conseil contribue au maintien et au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales.

Annexe XXVI

Déclaration de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 27 membres du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence : Arabie saoudite, Autriche, Chili, Costa Rica, Danemark, Équateur, Estonie, Finlande, Gabon, Ghana, Hongrie, Irlande, Jordanie, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Maldives, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Portugal, Rwanda, Slovénie, Suède, Uruguay et Suisse. L'un des principaux objectifs du Groupe est de favoriser de meilleures méthodes de travail dans les organes de l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité. Nous remercions les intervenants d'aujourd'hui pour leurs déclarations et saluons les efforts réalisés par Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui préside le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

L'objet du débat public d'aujourd'hui pourrait difficilement être plus opportun, puisque les réunions en présentiel au Siège à New York reprennent progressivement après les difficultés opérationnelles sans précédent causées par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Comme dans tant d'autres domaines, la pandémie de COVID-19 a mis à l'épreuve et à nu les forces et les faiblesses des méthodes de travail du Conseil. Le Groupe est convaincu que nous ne pouvons pas revenir au statu quo ante ; nous ne devons pas laisser passer l'occasion que cette crise a générée pour consolider les points forts des méthodes de travail du Conseil, combler ses principales lacunes et faire fond sur les innovations.

Nous sommes reconnaissants de l'occasion donnée par ce débat public à notre Groupe de faire plusieurs propositions en vue de réaliser ces objectifs, tout en œuvrant à l'amélioration de la transparence, de l'efficience et de l'efficacité des travaux du Conseil.

S'il y a une leçon principale à tirer de la crise, c'est que les méthodes de travail sont d'une importance existentielle pour un système multilatéral qui fonctionne. Lorsqu'il n'a plus été possible de tenir des réunions en présentiel en raison de la pandémie de COVID-19, le Conseil a dû adapter ses méthodes de travail à la nouvelle situation pour pouvoir poursuivre ses activités et l'exécution de son mandat. Agir le plus rapidement possible est également une responsabilité essentielle du Conseil vis-à-vis de l'ensemble des Membres de l'ONU, au nom desquels il agit.

Le Groupe se félicite donc du rôle moteur joué par les présidences successives en vue d'adapter les méthodes de travail aux circonstances en constante évolution pendant la crise. Nous nous félicitons également de la concertation constante menée sur les méthodes de travail, soit dans le cadre du Groupe de travail informel, soit par des débats réguliers au titre du point « Questions diverses ». Nous nous félicitons également de la tendance à traiter les questions relatives aux méthodes de travail lors des séances préliminaires et récapitulatives, notamment avec la participation directe de la présidence du Groupe de travail informel. Le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence invite le Conseil à maintenir cette dynamique positive et à se concentrer sur l'amélioration constante des méthodes de travail lors du retour dans la salle du Conseil. Accélérer l'adoption des huit projets de notes du Président actuellement à l'examen au sein du Groupe de travail informel serait une contribution importante à ces objectifs.

Une deuxième leçon à tirer des quinze derniers mois est que cette crise a obligé les personnes et les organismes à s'adapter et à innover. Le Groupe tient à féliciter les membres du Conseil qui ont pris des initiatives novatrices dans le domaine des

méthodes de travail. Nous estimons qu'il serait très utile de considérer la crise actuelle comme une occasion positive de rendre permanentes certaines adaptations récentes, à condition qu'elles renforcent également la transparence, l'efficience et l'efficacité du Conseil en temps normal.

Parmi ces adaptations, il ne fait aucun doute que les réunions virtuelles ont permis une plus grande participation à haut niveau des représentants des capitales aux réunions du Conseil. Le Groupe estime qu'il convient d'envisager de maintenir, le cas échéant, la possibilité d'une participation virtuelle de haut niveau de tous les Membres de l'ONU et de la combiner avec les réunions en présentiel du Conseil. Ces formats hybrides permettraient non seulement de renforcer l'inclusivité des travaux du Conseil, mais aussi d'offrir des chances plus égales à tous les États Membres d'être représentés à un niveau élevé. La tenue de réunions virtuelles a également permis la participation de certains intervenants de la société civile qui, autrement, n'auraient pas pu se rendre physiquement à New York, qui est une pratique que le Groupe encourage. Nous invitons également le Conseil à poursuivre la pratique consistant à distribuer par écrit à toutes les missions permanentes toutes les déclarations faites par les intervenants et les membres du Conseil lors des séances publiques, y compris les explications de vote lors de l'adoption des résolutions. En outre, le Groupe invite le Conseil à poursuivre la dynamique positive en faveur de l'institutionnalisation continue des séances récapitulatives, tendance clairement perceptible au cours des deux dernières années. Nous demandons aux membres du Conseil de continuer d'œuvrer à l'amélioration de ce format bien établi, en particulier en ce qui concerne l'interactivité et la teneur des débats, et à s'inspirer des propositions contenues dans le document officieux sur les sessions récapitulatives du Groupe en date du 14 juin 2021.

Une troisième leçon à tirer de la pandémie de COVID-19 est que des améliorations sont encore possibles si le Conseil doit faire face à une autre situation nécessitant des adaptations extraordinaires de son fonctionnement. Le Groupe invite le Conseil à entreprendre activement une planification d'urgence, notamment sur la base, mais pas uniquement, des propositions faites par la Présidence du Groupe de travail informel. Ce faisant, l'objectif premier du Conseil devrait être de veiller à ce que ces plans d'urgence lui permettent, ainsi qu'à ses organes subsidiaires, de mener à bien tous les aspects de leurs travaux, notamment lui permettre de voter en ligne et en temps réel sur les questions de fond et de procédure, conformément à l'Article 27 de la Charte des Nations Unies et au Règlement intérieur provisoire, et d'assurer la création de comptes rendus officiels de ses séances publiques. Nous regrettons que, pendant la pandémie actuelle, les restrictions sanitaires aient eu des répercussions sur l'inclusivité du Conseil tant pour les non-membres du Conseil que pour d'autres parties prenantes. Il est essentiel que la participation des représentants de la société civile, en particulier des femmes et des jeunes, soit renforcée en toutes circonstances.

Par ailleurs, alors que la numérisation de nos sociétés s'accélère, le Conseil ne saurait s'empêcher d'exploiter les possibilités offertes par la technologie afin de mieux fonctionner en toutes circonstances. Nous réaffirmons notre forte préférence pour la participation des États non membres du Conseil en présentiel au Siège, mais on ne peut exclure que des situations nécessitant le recours à la participation virtuelle aux réunions puissent se présenter à l'avenir. Dans ces conditions (et tant que les débats publics continueront à se dérouler en ligne), il est urgent de trouver une solution pour permettre aux États non membres de participer pleinement et directement aux débats publics en ligne. Que les circonstances soient normales ou extraordinaires, le Groupe invite de nouveau le Conseil à étudier la possibilité d'entendre des exposés virtuels plus dynamiques (y compris des travaux fondés sur des données, la visualisation et la réalité augmentée) et d'effectuer des visites virtuelles sur le terrain en complément des visites effectuées en personne selon la pratique déjà établie.

Le Groupe prie de nouveau le Conseil de prendre dûment en considération, dans son rapport annuel, les effets de la pandémie sur la paix et la sécurité internationales ainsi que sur ses travaux et ses outils, éventuellement dans une section consacrée comportant une analyse globale et transversale de la question.

Comme la pandémie le démontre clairement, les méthodes de travail du Conseil intéressent l'ensemble des Membres de l'ONU et constituent le moyen de garantir sa préparation, son agilité et son inclusivité face à toute crise. Leur amélioration relève de notre responsabilité collective, d'autant plus que le Conseil, tout comme nous tous, n'aura pas l'excuse de « ne pas avoir vu venir » des circonstances extraordinaires d'une ampleur semblable à celle de la pandémie de COVID-19. Il est donc urgent de tirer les enseignements de la pandémie et de mettre en œuvre des améliorations.

Ainsi que l'illustrent les récents progrès et lacunes face à la pandémie, la transparence, l'efficacité et l'efficience sont des principes qui se renforcent mutuellement et doivent continuer à sous-tendre l'amélioration des méthodes de travail du Conseil. Le Groupe s'engage à apporter sa pierre à l'édifice, ainsi qu'à contribuer activement et à apporter son soutien à toute initiative allant dans ce sens.

Annexe XXVII

Déclaration de la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Ukraine se félicite vivement de l'initiative prise par la Présidence estonienne du Conseil de sécurité, en collaboration avec Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui assure la Présidence du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, d'organiser ce débat public et remercie les intervenants de leurs exposés.

Le récent débat sur le rapport du Conseil, qui a eu lieu lors de la séance plénière de l'Assemblée générale le 11 juin, a prouvé une fois de plus que l'ensemble des Membres de l'ONU attachaient la plus grande importance à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil en vue d'améliorer sa transparence.

L'Ukraine a toujours compté parmi les partisans d'un Conseil plus transparent. Quand nous avons siégé au Conseil en 2016 et 2017, nous avons fait de notre mieux pour contribuer à ouvrir davantage les activités du Conseil et renforcer le rôle des membres élus. Certaines des priorités de l'Ukraine figurent dans la mise à jour de la note du Président parue sous la cote S/2017/507, notamment en ce qui concerne la transparence des visites sur le terrain du Conseil.

Sur la base de l'expérience tirée de notre mandat récent, la délégation ukrainienne souhaiterait mettre en évidence certaines démarches que nous considérons comme pertinentes aujourd'hui, notamment dans le contexte difficile de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

1. Premièrement, le Conseil devrait mener ses travaux publiquement dans toute la mesure du possible. Les consultations devraient être l'exception et non la règle. À cet égard, nous sommes heureux de constater que de plus en plus de débats du Conseil sont publics. Dans le même temps, la pandémie de COVID-19 a eu une incidence négative sur les modalités d'interaction du Conseil avec les États qui n'en sont pas membres, puisque le format public s'est limité dans la plupart des cas à la soumission de déclarations écrites. Dans ces conditions, on ne peut guère s'attendre à ce que les opinions exprimées par les États non membres du Conseil soient suffisamment entendues, et encore moins prises en compte.

2. Si des consultations ont lieu, le monde extérieur est en droit de savoir ce qui s'est dit. Ainsi, il serait très souhaitable de renforcer la pratique consistant à résumer les débats respectifs en vue d'une communication ultérieure aux médias.

3. L'examen des rapports présentés par le Conseil à l'Assemblée générale reste l'un des aspects les plus visibles de l'interaction entre les deux organes. La nécessité de renforcer la perspective analytique des rapports ainsi que leur approche prospective est largement reconnue par les États Membres et devrait être dûment prise en compte par le Conseil.

4. Nous restons fermement attachés à la pratique des séances récapitulatives mensuelles du Conseil. Il est nécessaire, à cet égard, de trouver un moyen de solliciter l'avis des États Membres sur les questions qu'ils souhaiteraient que les membres du Conseil examinent lors de ces séances.

5. Nous encourageons la publication en temps voulu des récapitulatifs mensuels, qui constituent une source précieuse pour l'élaboration des rapports annuels.

6. Il est toujours utile que les membres du Conseil consultent les pays concernés et l'ensemble des Membres de l'ONU, le cas échéant, sur les projets de décision dont

il est saisi. Cela pourrait certainement rendre les responsabilités envisagées dans ces décisions beaucoup plus réalisables.

Les méthodes de travail du Conseil concernent les tâches menées quotidiennement par ses membres. Rien n'est définitif, et des changements positifs sont possibles et se produisent, bien qu'à un rythme plus lent que souhaité.

Nous sommes convaincus que le Conseil devrait utiliser son temps précieux plus efficacement, en accordant l'attention voulue aux points de l'ordre du jour qui visent à faire respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des États Membres, à traiter et à prévenir les conflits armés et à faciliter le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques, conformément au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies.

L'utilisation du soi-disant « veto » reste une des questions les plus controversées. Malheureusement, les vetos répétés ont entaché la réputation du Conseil de façon presque irrémédiable. Force est de constater en particulier que le paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte n'est pas appliqué, ni dans la lettre ni dans l'esprit.

À cet égard, bien qu'un Conseil sans veto reste une réalité lointaine et incertaine, nous considérons qu'un membre du Conseil devrait également s'abstenir d'utiliser son droit de veto et de voter lorsqu'il est parti à un conflit dont le Conseil est saisi. Autrement, l'utilisation du droit de veto suscitera des préoccupations légitimes quant à l'impartialité d'un membre permanent dans l'exercice de ses responsabilités et privilèges.

Nous continuerons de traiter cette question dans le cadre des négociations intergouvernementales à l'Assemblée, mais toute promesse ou action volontaire à cet égard au sein du Conseil serait bienvenue et pourrait faciliter le rétablissement de sa crédibilité.

En conclusion, je tiens à réaffirmer que l'ensemble des Membres de l'ONU, notamment l'Ukraine, soutiendront fermement tout effort visant à accroître l'ouverture et la transparence du Conseil.

Annexe XXVIII

Déclaration de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les Émirats arabes unis remercient l'Estonie d'avoir organisé ce débat public sur les méthodes de travail. Nous remercions également sincèrement Karin Landgren du Security Council Report et Loraine Sievers pour leurs exposés, qui contribuent grandement à la transparence et à la compréhension des procédures de travail du Conseil, ainsi que l'Ambassadrice Inga Rhonda King de Saint-Vincent-et-les Grenadines qui a dirigé le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a montré la capacité du Conseil à s'adapter, tel que nous ne l'aurions jamais imaginé, car il était indispensable qu'il continue à se réunir et à remplir son mandat. Le Conseil a adopté des procédures qui auraient semblé improbables avant la pandémie, comme l'adoption de résolutions par une procédure écrite à la place de réunions en présentiel.

Mais la pandémie a également révélé certaines limites, comme en témoigne, par exemple, la difficulté à formuler une réponse initiale à la pandémie et à appeler à un cessez-le-feu mondial.

Étant donné qu'elles ne devaient être que temporaires, les procédures de travail liées à la pandémie ne prévoyaient pas toutes les dimensions procédurales nécessaires des travaux du Conseil qui faisaient partie de ses pratiques et procédures avant la pandémie.

Alors que le Conseil s'apprête à tenir davantage de réunions en présentiel, il est temps d'examiner quelles mesures « temporaires, extraordinaires et provisoires » du Conseil il convient de conserver sous une forme ou une autre et comment procéder, quelles mesures ont moins bien fonctionné et à ce à quoi devrait ressembler la « nouvelle normalité » après la pandémie. Il est également important que le Conseil décide de la manière dont il assurera la transition des procédures de travail liées à la pandémie.

Les Émirats arabes unis soumettent au Conseil les propositions suivantes.

Premièrement, l'adaptation du Conseil à la pandémie a démontré qu'il était capable de s'adapter lorsqu'il n'avait pas le choix, mais cela n'aurait pas été possible sans la technologie d'aujourd'hui. Un examen attentif et nuancé est nécessaire pour que les dernières technologies et innovations puissent continuer à contribuer aux travaux quotidiens du Conseil mais aussi aux opérations de paix sur le terrain.

Deuxièmement, l'utilisation de plateformes de réunions virtuelles permet au Conseil de donner plus régulièrement la parole aux personnes sur le terrain et d'établir des contacts plus directs avec les gouvernements dont les pays figurent à l'ordre du jour du Conseil, ainsi qu'avec les ministres et les dirigeants. Le Conseil devrait veiller à ce que les méthodes de travail utilisées après la pandémie préservent ces voies précieuses pour un engagement plus inclusif et dynamique, y compris avec les zones difficiles à atteindre. L'accès à un éventail plus large de points de vue serait également utile dans le contexte des transitions et des réductions d'effectifs, lorsque le Conseil doit s'investir dans la sécurisation des acquis et le maintien de la paix.

Troisièmement, le Conseil pourrait envisager d'effectuer des visites virtuelles dans les pays inscrits à son ordre du jour, notamment ceux qui accueillent des opérations de paix. Ces visites ne remplaceraient pas les visites en personne mais les compléteraient pour veiller à ce que les membres du Conseil puissent interagir directement avec les parties prenantes concernées sans perdre de temps. Les visites

en personne sont inestimables et les rapports humains établis lors de ces visites sont très utiles. Mais si la présence physique de ses membres ne peut être assurée, le Conseil devrait envisager d'organiser des visites virtuelles.

Quatrièmement, bien que les réunions virtuelles présentent des avantages évidents, il convient de préciser si les futures réunions menées à distance (en totalité ou en partie) devraient bénéficier d'un statut officiel et comment l'ensemble des dimensions du Règlement intérieur provisoire s'appliqueront.

Cinquièmement, la diminution de la participation des femmes aux travaux du Conseil au cours de l'année écoulée est préoccupante, d'autant qu'elles ont été le plus durement touchées par les effets de la pandémie. À l'avenir, le Conseil et les États Membres devraient garantir un accès et un espace adéquats pour la participation formelle et informelle des femmes.

Les Émirats arabes unis auront à cœur de jouer un rôle constructif et de mener un dialogue approfondi sur les méthodes de travail lors de notre prochain mandat au Conseil, afin de contribuer à son efficience, à son efficacité et à sa transparence. Nous sommes convaincus qu'un retour à une plus grande diplomatie en présentiel, y compris entre les experts du Conseil, facilitera l'obtention d'un plus grand consensus sur les décisions du Conseil.